

unine
Université de Neuchâtel
Institut de géographie
Espace Tilo Frey 1
CH-2000 Neuchâtel

MÉMOIRE DE MASTER
sous la direction du
Prof. Etienne Piguet

Août 2026

Anthony Bignens

Les pratiques professionnelles des agents pénitentiaires en Suisse romande

*Une analyse du travail à travers
l'espace carcéral*



Figure 1 : Cours extérieur de l'établissement pénitentiaire de Sion

Remerciements

La réalisation de ce mémoire n'aurait pas été possible sans le soutien de plusieurs personnes que je souhaite remercier sincèrement.

J'adresse tout d'abord mes remerciements au Professeur Etienne Piguet, directeur de ce mémoire, pour son accompagnement, sa disponibilité et la qualité de ses conseils tout au long de cette recherche. Je remercie également Mme Magliocco Célia pour ses remarques constructives et le temps consacré à ce travail.

Je tiens à exprimer ma gratitude aux directions des établissements pénitentiaires du Jura et du Valais, ainsi qu'aux agents pénitentiaires qui ont accepté de participer à cette recherche. Leur confiance et le partage de leur expérience ont rendu ce mémoire possible.

Enfin, je remercie chaleureusement ma famille et mes proches pour leur soutien, leurs encouragements et leur patience tout au long de ces années d'études.

À toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à l'aboutissement de ce travail, j'adresse mes plus sincères remerciements.

Confidentialité des données

Les entretiens ayant servi de base à cette recherche sont soumis à des exigences de confidentialité. Pour cette raison, ils ne figurent pas en annexe du présent mémoire. Ils sont réunis dans un document annexe confidentiel, transmis uniquement aux membres du jury chargés de l'évaluation de ce mémoire.

Les personnes autorisées à consulter et à détenir les entretiens, ou une partie de ceux-ci, sont :

- M. Anthony Bignens ;
- M. Étienne Piguet ;
- M. Ola Söderström.

Table des matières

Abstract.....	6
Première partie	7
<i>Introduction</i>	<i>7</i>
Deuxième partie.....	13
<i>Revue de la littérature</i>	<i>13</i>
2.1 La prison comme espace de travail.....	14
2.2 Le métier d'agent pénitentiaire : une profession en évolution	17
2.3 Comprendre les pratiques professionnelles en milieu carcéral.....	19
2.4 Les interactions au cœur des pratiques professionnelles.....	21
2.5 Les contraintes du travail pénitentiaire	24
2.6 Synthèse du cadre théorique	27
Troisième partie.....	30
<i>Méthodologie</i>	<i>30</i>
3.1 Terrain d'étude.....	31
3.2 Méthodes de collecte des données	32
3.3 Analyse des données	34
Quatrième partie	36
<i>Limites</i>	<i>36</i>
Cinquième partie.....	39
<i>Résultats.....</i>	<i>39</i>
5.1 L'organisation quotidienne comme principe structurant des pratiques professionnelles.....	40
5.2 Les espaces comme cadre de l'activité quotidienne.....	42
5.3 Une organisation du travail qui varie selon les établissements.....	46
5.4 Les interactions : une composante permanente des pratiques professionnelles	48
Sixième partie	51
<i>Discussion</i>	<i>51</i>
6.1 Comprendre les pratiques professionnelles à travers l'espace carcéral	52
6.2 Les pratiques professionnelles à l'épreuve des contextes organisationnels : une comparaison entre les établissements jurassiens et valaisans.....	53
6.3 Les interactions comme composante des pratiques professionnelles	55
6.4 Une lecture intégrée des pratiques professionnelles : l'articulation entre espace, organisation et interactions.....	56
Septième partie.....	58
<i>Conclusion</i>	<i>58</i>
Bibliographie	61
Annexe.....	65

Table des Illustrations

Figure 1 : Cours extérieur de l'établissement pénitentiaire de Sion	1
Figure 2 : Graphique des postes en milieu pénitentiaire	8
Figure 3 : Carte des différentes structures pénitentiaires.....	11
Figure 4 : Carte des types de régimes de détention	12
Figure 5 : Cadre d'analyse des pratiques professionnelles mobilisé dans cette recherche	29
Figure 6 : Infographie sur les prisons romandes	45
Figure 7 : Modèle analytique des pratiques professionnelles des agents pénitentiaires	57

ABSTRACT

Les établissements pénitentiaires ont fait l'objet de nombreuses recherches, mais les pratiques professionnelles des agents pénitentiaires demeurent relativement peu étudiées, en particulier sous l'angle de leur activité quotidienne et de leur inscription dans l'espace carcéral. Ce mémoire vise à analyser la construction de ces pratiques professionnelles dans les établissements pénitentiaires de Suisse romande, en adoptant une approche intégrée des dimensions spatiales, organisationnelles et relationnelles de l'activité.

Cette recherche adopte une démarche qualitative reposant sur sept entretiens semi-directifs réalisés auprès d'agents pénitentiaires exerçant dans des établissements des cantons du Jura, du Valais, de Vaud et de Genève, complétés par une observation de terrain menée dans un établissement valaisan. L'analyse s'appuie sur les apports de la géographie carcérale, de l'analyse du travail et de la littérature consacrée aux pratiques professionnelles en milieu pénitentiaire.

Les résultats montrent que les pratiques professionnelles ne peuvent être réduites aux seules missions de surveillance. Elles se construisent dans un processus continu d'ajustement entre les caractéristiques spatiales des établissements, leur organisation interne, les interactions développées avec les personnes détenues et les prescriptions institutionnelles. Les analyses mettent également en évidence que les espaces carcéraux participent directement à l'organisation du travail, que les contextes organisationnels influencent les modalités d'exercice des missions et que les interactions, fondées notamment sur les principes de la sécurité dynamique, constituent une dimension ordinaire de leur activité quotidienne.

À partir de ces résultats, ce mémoire propose un cadre d'analyse intégré des pratiques professionnelles des agents pénitentiaires. Ce cadre met en évidence le rôle des ajustements développés par les agents comme mécanisme d'articulation entre les dimensions spatiales, organisationnelles et relationnelles de leur activité. Il contribue ainsi à renouveler la compréhension du travail en détention en proposant un modèle d'analyse transférable à l'étude d'autres contextes pénitentiaires.

Première partie

INTRODUCTION

Les établissements pénitentiaires occupent une place essentielle dans le fonctionnement du système judiciaire suisse. Répartis sur l'ensemble du territoire national, ils assurent l'exécution des peines, des mesures ainsi que différentes formes de privation de liberté. En raison du caractère fédéral de la Suisse, chaque canton développe son propre réseau d'établissements en fonction de ses besoins, de ses ressources et de ses spécificités géographiques. Malgré cette diversité organisationnelle, l'ensemble de ces institutions poursuit un objectif commun : garantir la sécurité, assurer l'application des décisions judiciaires et offrir un cadre conforme aux exigences légales de la détention.

Le fonctionnement quotidien de ces établissements repose sur l'activité de nombreux professionnels. Aux côtés des infirmiers, médecins, psychologues, travailleurs sociaux, enseignants ou encore du personnel technique, les agents pénitentiaires constituent le groupe professionnel le plus représenté au sein des établissements de détention suisses (OFS, 2025).

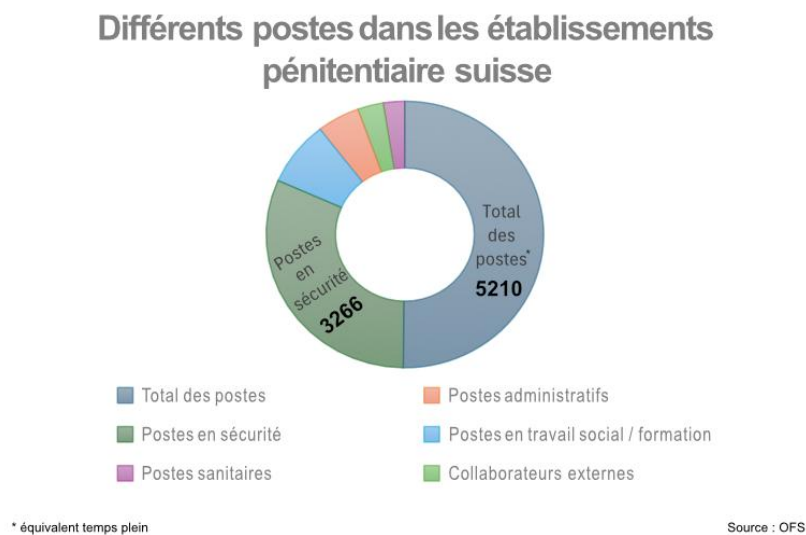


Figure 2 : Graphique des postes en milieu pénitentiaire

Leur présence permanente leur confère une place centrale dans le fonctionnement quotidien des établissements. Ils assurent la surveillance des personnes détenues, organisent les déplacements, coordonnent les différentes activités, participent au maintien de la sécurité et entretiennent des interactions quotidiennes tant avec les personnes privées de liberté qu'avec les nombreux professionnels intervenant en détention.

Malgré cette place centrale, les agents pénitentiaires demeurent peu présents dans la littérature scientifique. Les recherches consacrées au milieu carcéral se sont principalement intéressées aux personnes détenues, aux politiques pénales, aux conditions de détention ou encore aux effets de l'incarcération. Les études portant spécifiquement sur le personnel pénitentiaire se sont développées au cours des dernières décennies, mais elles restent comparativement moins nombreuses, en particulier lorsqu'elles s'intéressent au travail quotidien des agents et aux pratiques professionnelles qu'ils développent dans les établissements de détention. Cette relative discrétion contraste avec la visibilité médiatique dont bénéficie régulièrement le milieu carcéral, où les agents pénitentiaires apparaissent souvent lors d'événements exceptionnels tels que des évasions, des agressions ou des difficultés organisationnelles, alors que leur activité quotidienne demeure largement méconnue.

Cette observation constitue le point de départ de la présente recherche. Comprendre le fonctionnement des établissements pénitentiaires ne peut se limiter à l'analyse des personnes détenues ou des dispositifs institutionnels. Les pratiques professionnelles des agents pénitentiaires participent elles aussi à la manière dont les établissements fonctionnent quotidiennement. Elles influencent les circulations, les interactions, la gestion des situations imprévues ainsi que l'organisation générale de la détention. Étudier les pratiques professionnelles des agents pénitentiaires permet ainsi de compléter les connaissances disponibles sur le fonctionnement concret des établissements de détention. En s'intéressant au point de vue des professionnels, il devient possible d'appréhender la prison non seulement comme un lieu de privation de liberté, mais également comme un environnement de travail dans lequel les pratiques se construisent au croisement des contraintes spatiales, organisationnelles et relationnelles.

Au cours des dernières années, plusieurs recherches ont montré que le travail pénitentiaire ne pouvait plus être réduit à une simple mission de surveillance. Les agents exercent aujourd'hui une activité complexe, marquée par la diversité des tâches réalisées, la nécessité de coopérer avec de nombreux professionnels, la gestion permanente des interactions avec les personnes détenues ainsi que l'adaptation constante aux contraintes organisationnelles propres aux établissements de détention (Liebling, 2011 ; Crewe, 2011 ; Crewe, Schliehe & Przybylska, 2023). Dans le même temps, les travaux en géographie carcérale ont progressivement démontré que les espaces de détention ne constituent pas uniquement le cadre matériel de ces activités, mais participent directement à leur organisation (Moran, 2015 ; Turner, Moran & Jewkes, 2022). Ces deux évolutions conduisent à considérer les pratiques professionnelles des agents pénitentiaires comme un objet de recherche à part entière.

Dans cette perspective, ce mémoire propose d'étudier le travail des agents pénitentiaires à partir de leurs pratiques professionnelles. L'objectif n'est pas d'évaluer la conformité des pratiques aux prescriptions institutionnelles, ni de porter un jugement sur le fonctionnement des établissements. Il s'agit de comprendre comment les agents décrivent leur activité quotidienne, comment ils mobilisent les espaces de l'établissement, comment ils organisent leur travail et comment les interactions avec les personnes détenues participent à leurs pratiques professionnelles.

La question de recherche qui guide cette étude est la suivante :

Comment les caractéristiques spatiales, organisationnelles et relationnelles de l'espace carcéral participent-elles à la construction des pratiques professionnelles des agents pénitentiaires ?

Au-delà de son intérêt scientifique, cette recherche vise également à mieux comprendre une profession encore largement méconnue du grand public. En documentant les pratiques professionnelles des agents pénitentiaires, elle contribue à enrichir les connaissances sur le fonctionnement concret des établissements carcéraux suisses et à apporter un éclairage sur une activité essentielle au système pénal, mais rarement étudiée sous l'angle du travail quotidien.

Cette recherche poursuit trois objectifs complémentaires. Le premier consiste à décrire les pratiques professionnelles développées par les agents pénitentiaires dans leur activité quotidienne. Le deuxième vise à analyser de quelle manière les caractéristiques spatiales, organisationnelles et matérielles des établissements influencent ces pratiques professionnelles. Enfin, le troisième cherche à analyser la place des interactions avec les personnes détenues dans la construction du travail quotidien des agents.

Ce travail s'inscrit ainsi dans une perspective qui considère les pratiques professionnelles comme des activités situées, produites dans l'interaction entre les caractéristiques des espaces de travail, l'organisation des établissements et les relations développées au quotidien. Cette approche permet d'appréhender le travail pénitentiaire dans sa complexité, au plus près de l'expérience des professionnels.

Afin de répondre à cette question, une démarche qualitative a été privilégiée. La recherche repose sur la réalisation d'entretiens semi-directifs menés auprès d'agents pénitentiaires exerçant dans différents établissements romands ainsi que sur une observation de terrain dans l'un des établissements romands.

Le mémoire est structuré en cinq chapitres. Le premier chapitre présente une revue de la littérature consacrée à la prison comme espace de travail, au métier d'agent pénitentiaire, aux pratiques professionnelles, aux interactions en détention ainsi qu'aux principales contraintes du travail pénitentiaire. Le deuxième expose la méthodologie ainsi que les limites de la recherche. Les chapitres suivants présentent successivement les résultats issus des entretiens et de l'observation, puis leur discussion au regard de la littérature scientifique. Enfin, une conclusion revient sur les principaux apports de cette recherche, ses limites ainsi que les perspectives qu'elle ouvre pour de futurs travaux consacrés au travail des agents pénitentiaires.

Les deux cartes présentées ci-après offrent une vue d'ensemble des établissements pénitentiaires de Suisse romande. Elles permettent de situer les terrains de recherche et de mettre en évidence la diversité des régimes de détention ainsi que leur répartition spatiale.

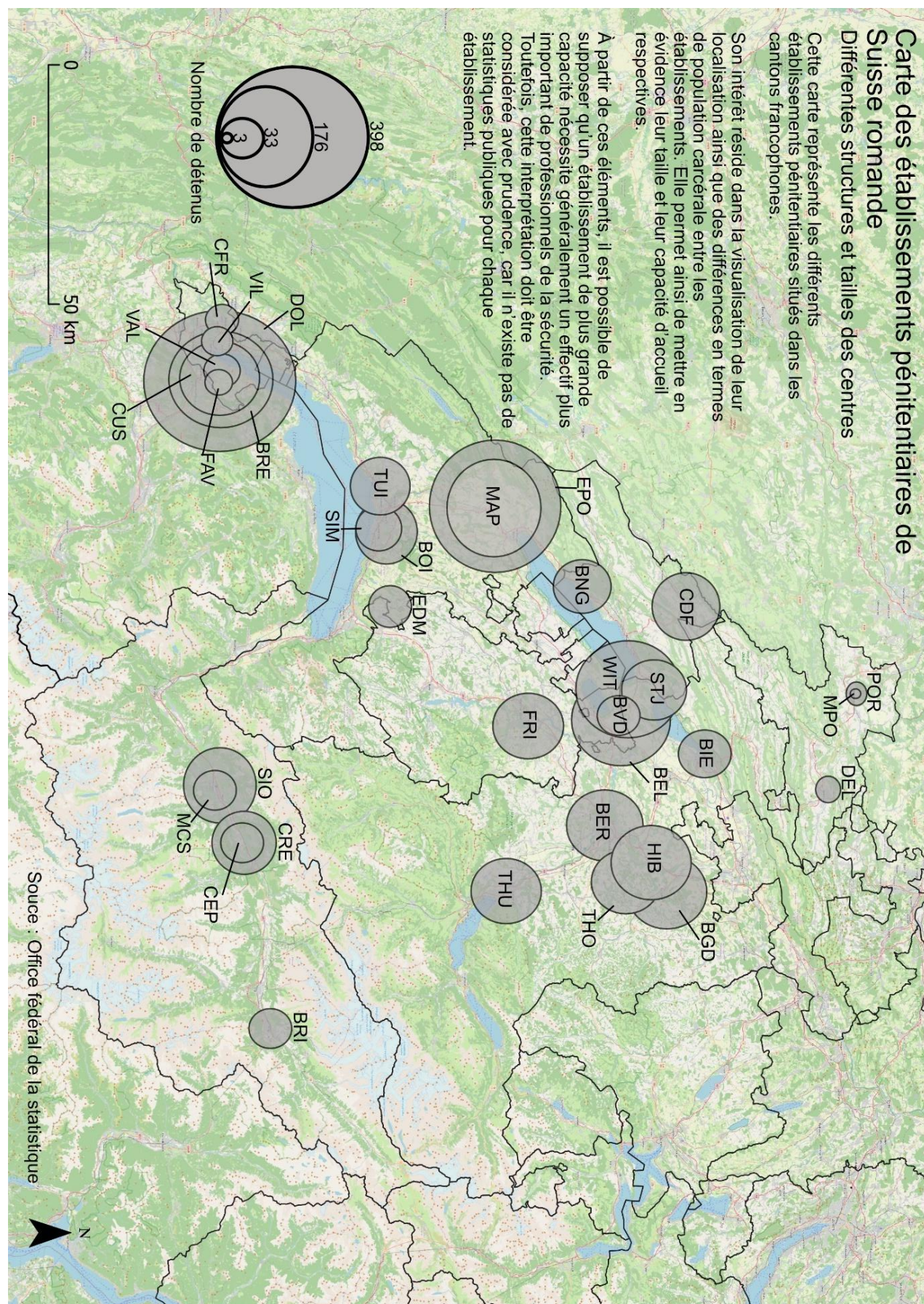


Figure 3 : Carte des différentes structures pénitentiaires

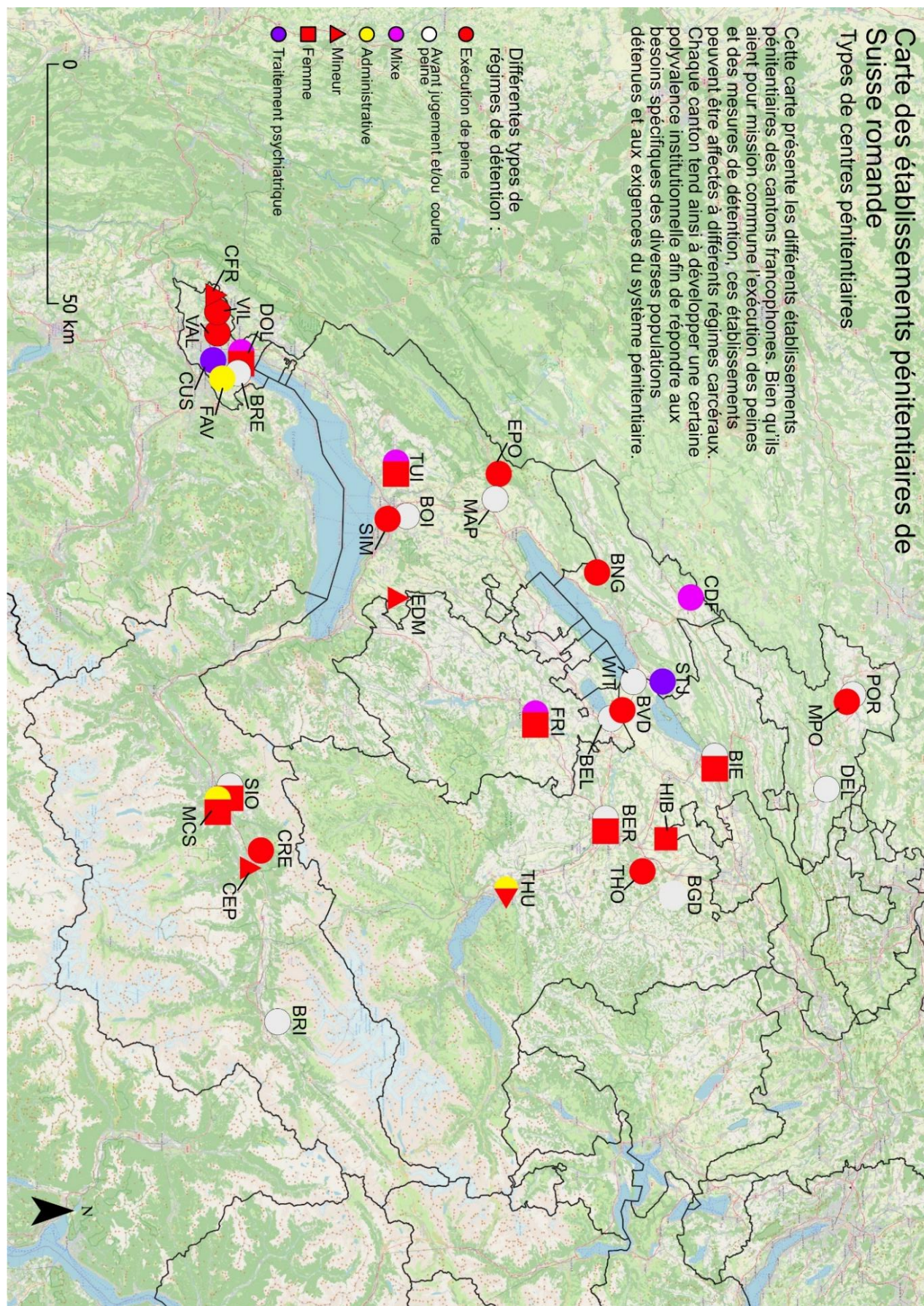


Figure 4 : Carte des types de régimes de détention

Deuxième partie

REVUE DE LA LITTÉRATURE

Cette revue de littérature présente les principaux travaux permettant d'appréhender les pratiques professionnelles des agents pénitentiaires, en considérant les dimensions spatiales, organisationnelles et relationnelles qui structurent leur activité. Elle permet ainsi de construire le cadre théorique mobilisé dans cette recherche.

2.1 LA PRISON COMME ESPACE DE TRAVAIL

Avant d'analyser les pratiques professionnelles des agents pénitentiaires, il est nécessaire de considérer la prison comme leur environnement de travail. Cette première partie présente les principaux apports de la géographie carcérale et montre en quoi les caractéristiques spatiales des établissements participent à l'organisation de l'activité professionnelle.

2.1.1 La prison comme environnement professionnel

La prison est généralement définie comme une institution destinée à l'exécution des peines privatives de liberté, à la mise en œuvre des mesures pénales ainsi qu'au maintien de la sécurité. Cette définition institutionnelle demeure indispensable pour comprendre la fonction des établissements pénitentiaires, mais elle ne rend que partiellement compte de leur réalité quotidienne. Les établissements de détention constituent également des espaces de travail au sein desquels interviennent de nombreux professionnels – agents pénitentiaires, personnel médical, travailleurs sociaux, psychologues, enseignants ou encore personnel technique – dont les activités assurent le fonctionnement quotidien de l'institution. Comprendre le métier d'agent pénitentiaire implique ainsi de considérer la prison non seulement comme un lieu d'enfermement, mais également comme un environnement professionnel dans lequel les caractéristiques de l'espace participent à l'organisation du travail.

Cette évolution du regard est largement portée par les recherches en géographie carcérale (*carceral geography*). Développé depuis le début des années 2010, ce courant propose d'analyser les établissements pénitentiaires non plus uniquement comme des institutions juridiques ou sociales, mais comme des espaces vécus dont les caractéristiques matérielles influencent les pratiques quotidiennes des différents acteurs (Moran, 2015 ; Moran, Turner & Schliehe, 2018). Cette approche se distingue des travaux plus classiques de la sociologie carcérale. Alors que ces derniers se sont principalement intéressés aux rapports de pouvoir, aux relations sociales ou aux effets de l'incarcération, la géographie carcérale met en évidence le rôle de l'espace dans la production de ces relations. La géographie carcérale montre ainsi que les caractéristiques matérielles des établissements participent directement à l'organisation des circulations, des interactions et des possibilités d'action.

Les choix architecturaux, la répartition des différents secteurs, les dispositifs de contrôle ou encore l'organisation des circulations influencent non seulement les conditions de détention, mais également les conditions d'exercice du travail des professionnels (Moran & Jewkes, 2015). Les espaces carcéraux contribuent ainsi à définir les modalités selon lesquelles les agents pénitentiaires surveillent les personnes détenues, coordonnent leurs déplacements ou interagissent avec les autres intervenants présents au sein de l'établissement.

Les travaux récents prolongent cette perspective en montrant que les établissements pénitentiaires doivent être envisagés comme des environnements dynamiques, dont les usages évoluent en permanence. Turner, Moran et Jewkes (2022) soulignent que les pratiques quotidiennes prennent forme à travers les circulations, les seuils, les espaces intermédiaires et les ambiances propres à chaque établissement. Dans le même sens, Engstrom et van Ginneken (2022) montrent que les choix architecturaux influencent les possibilités de coopération entre professionnels, les modalités de surveillance ainsi que les conditions de travail du personnel. L'espace constitue ainsi une ressource, mais

également une contrainte, qui oriente sans les déterminer entièrement les pratiques développées par les agents pénitentiaires.

Cette perspective présente un intérêt particulier pour la présente recherche. Si la géographie carcérale a largement renouvelé la compréhension des espaces de détention, la majorité des travaux demeure centrée sur l'expérience des personnes détenues. Les pratiques professionnelles des agents pénitentiaires restent encore relativement peu étudiées sous l'angle spatial, alors même qu'ils sont les principaux utilisateurs des espaces carcéraux. Cette recherche prolonge ces travaux en analysant les pratiques professionnelles des agents pénitentiaires sous l'angle spatial, un aspect encore peu étudié malgré leur rôle central dans les établissements.

Avant d'examiner plus précisément ces pratiques professionnelles, il est nécessaire de présenter les principales caractéristiques des établissements pénitentiaires suisses. Les différences de régime de détention, d'organisation et de configuration spatiale constituent en effet autant d'éléments susceptibles d'influencer les conditions d'exercice du travail des agents pénitentiaires.

2.1.2 Les caractéristiques des établissements pénitentiaires : des organisations spatiales au service de missions différentes

Le système pénitentiaire suisse se caractérise par une organisation décentralisée, conséquence directe du fédéralisme. Chaque canton est responsable de l'exécution des peines et des mesures, ce qui explique la diversité des établissements présents sur le territoire. Si cette autonomie conduit à des différences d'organisation, de capacité ou d'infrastructures, l'ensemble des établissements s'inscrit néanmoins dans un cadre juridique commun défini notamment par le Code pénal suisse, les concordats intercantonaux et les Règles pénitentiaires européennes (Fink & Spahn, 2025). Cette diversité constitue un élément important de la présente recherche, dans la mesure où les contextes institutionnels dans lesquels évoluent les agents pénitentiaires sont susceptibles d'influencer leurs pratiques professionnelles.

Les établissements se distinguent tout d'abord par les missions qui leur sont confiées. Certains accueillent des personnes en détention avant jugement, d'autres sont destinés à l'exécution des peines, à l'exécution de mesures thérapeutiques ou encore à la détention administrative. Ces différents régimes poursuivent des objectifs institutionnels distincts, qui influencent l'organisation quotidienne du travail, les déplacements des personnes détenues ainsi que les modalités d'intervention des professionnels (Fink & Spahn, 2025). Comme le soulignent Moran (2015) et Turner, Moran et Jewkes (2022), les fonctions assignées aux établissements influencent directement la manière dont les espaces sont organisés, utilisés et investis par les différents acteurs de la détention.

Les établissements se différencient également par leur niveau de sécurité et leur configuration spatiale. Les établissements ouverts privilégient une plus grande autonomie des personnes détenues et une préparation progressive à la réinsertion, tandis que les établissements fermés reposent sur un contrôle plus important des déplacements et des accès (Fink & Spahn, 2025). Toutefois, cette distinction ne saurait être réduite à une simple opposition entre deux modèles. Chaque établissement développe une organisation propre, adaptée à son architecture, à sa capacité d'accueil et aux profils des personnes détenues. Comme le rappellent Moran (2015) ainsi que Moran et Jewkes (2015), les espaces carcéraux résultent de choix organisationnels et institutionnels qui orientent les pratiques des différents acteurs sans les déterminer mécaniquement.

Ces différences dépassent ainsi la seule dimension architecturale. Elles influencent directement les conditions d'exercice du travail des agents pénitentiaires. La taille de l'établissement, la répartition des secteurs, la présence d'espaces spécialisés ou encore l'organisation des flux modifient les modalités de surveillance, les possibilités d'interaction avec les personnes détenues et la coordination entre professionnels. Les recherches en géographie carcérale montrent que les caractéristiques matérielles et

organisationnelles des établissements façonnent les expériences quotidiennes des acteurs qui y évoluent (Moran, 2015 ; Turner et al., 2022). De leur côté, Liebling (2011) et Crewe (2011) soulignent que les pratiques professionnelles des agents se développent toujours dans des contextes institutionnels particuliers, où les contraintes spatiales et organisationnelles influencent les modalités d'exercice de leurs missions.

Dans le cadre de cette recherche, cette diversité ne constitue pas un objet d'étude en soi. L'objectif n'est pas de comparer les systèmes pénitentiaires cantonaux, mais de comprendre comment différentes configurations spatiales et organisationnelles participent à la construction des pratiques professionnelles des agents pénitentiaires. Cette approche s'inscrit dans le prolongement des travaux de la géographie carcérale, qui invitent à considérer les établissements pénitentiaires comme des espaces de travail autant que comme des lieux de détention (Moran, 2015 ; Turner et al., 2022). Les établissements étudiés dans les cantons du Jura et du Valais offrent précisément cette diversité de contextes, permettant d'observer comment un même métier s'exerce dans des environnements institutionnels différents.

2.1.3 Architecture pénitentiaire et organisation spatiale : des espaces qui façonnent le travail

Les recherches consacrées à l'architecture pénitentiaire se sont longtemps concentrées sur les questions de sécurité, de surveillance et de contrôle. Les travaux de Foucault (1975) constituent une référence majeure dans ce domaine. À travers son analyse du panoptique, il montre que l'architecture carcérale ne répond pas uniquement à des exigences fonctionnelles, mais constitue un dispositif de pouvoir permettant d'organiser la surveillance, le contrôle et la discipline au sein des établissements. Cette approche a largement contribué à faire de l'espace carcéral un objet d'analyse à part entière.

Dans le prolongement de cette réflexion, Milhaud (2017) propose de considérer la prison comme une « peine spatiale ». Selon lui, l'enfermement ne repose pas uniquement sur la privation de liberté, mais également sur une organisation de l'espace qui structure les circulations, les séparations, les distances et les possibilités d'interaction entre les différents acteurs présents en détention. Cette perspective invite à dépasser une lecture exclusivement architecturale de la prison pour s'intéresser aux effets concrets de l'espace sur les pratiques qui s'y déploient.

Les travaux récents en géographie carcérale prolongent cette évolution en proposant une lecture relationnelle de l'espace. Les bâtiments ne sont plus considérés comme de simples contenants destinés à accueillir les personnes détenues, mais comme des environnements qui rendent possibles certaines pratiques tout en limitant d'autres. L'organisation des secteurs, les dispositifs de contrôle, les seuils, les circulations ou encore les espaces intermédiaires structurent les déplacements, les interactions et les modalités de surveillance. L'espace apparaît ainsi comme une composante de l'activité professionnelle plutôt que comme un simple cadre matériel (Moran & Jewkes, 2015 ; Moran, 2015 ; Moran, Turner & Schliehe, 2018).

Les travaux de Turner, Moran et Jewkes (2022) prolongent cette réflexion en soulignant que les expériences quotidiennes de la prison se construisent à travers les usages de ces espaces. Les circulations, les points de passage ou les lieux de rencontre influencent la manière dont les professionnels exercent leurs missions, coordonnent leurs interventions et développent leurs interactions avec les personnes détenues. L'architecture ne produit donc pas mécaniquement les pratiques professionnelles, mais elle contribue à définir les possibilités d'action offertes aux acteurs.

Cette perspective est également mise en évidence par Engstrom et van Ginneken (2022), qui montrent, à partir d'une revue systématique de la littérature, que la conception des établissements influence les conditions de travail du personnel, les possibilités de coopération, la qualité des interactions, les modalités de surveillance ainsi que le bien-être des professionnels. Les auteurs soulignent que certains

choix architecturaux peuvent faciliter l'organisation du travail, tandis que d'autres accroissent la complexité des missions confiées aux agents. Dans une perspective complémentaire, Bessemans et Vandendriessche (2025) rappellent que les choix architecturaux ne relèvent pas uniquement de considérations techniques, mais traduisent également des conceptions morales et institutionnelles de la peine. L'architecture apparaît ainsi comme une dimension active du fonctionnement quotidien des établissements pénitentiaires, influençant à la fois les conditions de détention et les pratiques professionnelles qui s'y déploient.

Malgré ces avancées, une limite importante demeure. Les recherches en géographie carcérale se sont principalement intéressées aux personnes détenues, aux politiques pénitentiaires ou aux conditions de détention. Les pratiques professionnelles des agents pénitentiaires restent relativement peu explorées sous l'angle de leur rapport à l'espace, en particulier dans le contexte suisse. Cette absence est d'autant plus marquée que les travaux consacrés aux organisations pénitentiaires suisses demeurent encore peu nombreux, malgré quelques recherches récentes soulignant l'importance des dimensions organisationnelles dans les institutions de sécurité (Giovannini & Giauque, 2024). Cette lacune justifie l'intérêt de la présente recherche, qui cherche à comprendre comment les professionnels s'approprient les espaces de détention, les mobilisent dans leur activité quotidienne et adaptent leurs pratiques aux contraintes matérielles des établissements.

Dans cette perspective, l'architecture n'est pas envisagée comme une variable déterminant mécaniquement les comportements. Elle constitue l'une des dimensions du contexte de travail qui, en interaction avec les prescriptions institutionnelles, l'organisation des établissements et les relations développées avec les personnes détenues, participe à la construction des pratiques professionnelles des agents pénitentiaires. Cette approche constitue le point de départ de ce mémoire, qui vise à comprendre comment les caractéristiques spatiales des établissements influencent concrètement les pratiques professionnelles des agents pénitentiaires dans les établissements de Suisse romande.

2.2 LE MÉTIER D'AGENT PÉNITENTIAIRE : UNE PROFESSION EN ÉVOLUTION

Les pratiques professionnelles des agents pénitentiaires s'inscrivent dans une profession qui a connu d'importantes transformations au cours des dernières décennies. Cette partie retrace l'évolution du métier afin de mieux comprendre les missions qui lui sont aujourd'hui confiées.

2.2.1 D'une fonction de surveillance à une profession en constante évolution

Le métier d'agent pénitentiaire occupe aujourd'hui une place centrale dans le fonctionnement des établissements de détention. Pourtant, les missions qui lui sont attribuées sont le résultat d'une longue évolution institutionnelle et professionnelle. Comprendre les pratiques développées par les agents suppose ainsi de replacer leur activité dans une perspective historique, afin de saisir les transformations qui ont progressivement redéfini leur rôle au sein des établissements pénitentiaires.

Les premières formes d'organisation pénitentiaire reposaient principalement sur une logique de garde et de maintien de l'ordre. À partir de la fin du XVIII^e siècle, avec le développement des premiers établissements pénitentiaires modernes, la figure du « gardien » remplace au fil des décennies celles de « geôlier » ou de « porte-clés », témoignant d'une première spécialisation des fonctions liées à l'enfermement (Soula, 2021). Pendant longtemps, le personnel pénitentiaire est essentiellement chargé d'assurer la surveillance des personnes détenues, le respect de la discipline et l'application des règlements internes.

Cette conception du métier a durablement influencé les représentations sociales de la profession. O'Brien (1988) souligne que le personnel pénitentiaire est longtemps demeuré associé à une fonction essentiellement sécuritaire, caractérisée par l'obéissance et la discipline. Malochet (2004) montre également que cette image s'est accompagnée d'une faible reconnaissance sociale, les agents étant fréquemment réduits à un rôle de gardiens plutôt qu'à celui de professionnels disposant de compétences spécifiques.

À partir de la seconde moitié du XX^e siècle, les administrations pénitentiaires connaissent toutefois d'importantes transformations. Les réformes de l'exécution des peines, l'évolution des politiques pénitentiaires ainsi que la reconnaissance croissante des droits fondamentaux conduisent peu à peu à une redéfinition des missions confiées aux agents (Soula, 2021). La prison n'est plus uniquement pensée comme un lieu de garde, mais également comme une institution devant assurer la sécurité tout en garantissant des conditions de détention conformes aux exigences légales et, selon les régimes de détention, favoriser les processus de réinsertion.

Cette évolution transforme progressivement le métier. Les agents pénitentiaires demeurent responsables de la sécurité des établissements, mais ils sont désormais amenés à intervenir dans des organisations plus complexes, à collaborer avec de nombreux professionnels et à gérer des situations de plus en plus diversifiées. La profession ne peut ainsi plus être réduite à une fonction de surveillance ; elle repose aujourd'hui sur une combinaison de compétences sécuritaires, organisationnelles et relationnelles qui structurent les pratiques professionnelles contemporaines.

2.2.2 Les missions contemporaines de l'agent pénitentiaire

Les transformations du système pénitentiaire se traduisent aujourd'hui par une diversification des missions confiées aux agents pénitentiaires. Si la sécurité demeure au cœur de leur activité, leur travail ne se limite plus au contrôle des personnes détenues. Les recherches contemporaines montrent que leur activité quotidienne repose désormais sur l'articulation de trois dimensions complémentaires : la sécurité, l'organisation du fonctionnement de l'établissement et les interactions développées avec les personnes détenues.

La première de ces dimensions concerne les missions de sécurité. Les agents assurent la surveillance des personnes détenues, contrôlent les déplacements, veillent au respect des règlements et interviennent lors d'incidents. Toutefois, cette sécurité ne repose plus uniquement sur des dispositifs matériels ou sur l'application stricte des procédures. Le concept de sécurité dynamique met en évidence l'importance des interactions quotidiennes, de la connaissance des personnes détenues et de l'observation des comportements dans la prévention des incidents (United Nations Office on Drugs and Crime [UNODC], 2015 ; EuroPris, 2023). La sécurité apparaît ainsi comme une activité mobilisant autant les compétences relationnelles que les compétences techniques.

La deuxième dimension concerne l'organisation quotidienne de l'établissement. Les agents coordonnent les mouvements des personnes détenues, organisent les différentes activités, assurent la continuité du fonctionnement institutionnel et collaborent avec les nombreux professionnels présents en détention, notamment les équipes médicales, les travailleurs sociaux, les psychologues ou les autorités judiciaires (Liebling, 2011 ; Crewe, 2011). Leur activité dépasse ainsi largement la seule surveillance et participe directement au fonctionnement global de l'institution.

Enfin, le travail des agents repose sur une dimension relationnelle devenue essentielle dans les politiques pénitentiaires contemporaines. Les échanges quotidiens avec les personnes détenues permettent de recueillir des informations, d'anticiper certaines tensions et de maintenir un climat de détention stable. Comme le montrent Crewe, Schliehe et Przybylska (2023), ces interactions constituent aujourd'hui une composante ordinaire de l'exercice professionnel et participent pleinement aux missions de sécurité. Les

travaux de Santorso (2021) complètent cette analyse en montrant que la sécurité dynamique ne correspond pas uniquement à un ensemble de procédures institutionnelles, mais implique une transformation plus large du rôle des agents pénitentiaires, fondée sur la connaissance des personnes détenues, la communication et la prévention des tensions.

Cette diversification des missions s'accompagne d'une évolution des compétences attendues ainsi que des dispositifs de formation. Aux connaissances techniques liées à la sécurité s'ajoutent désormais des compétences en communication, en observation, en gestion des conflits, en travail interdisciplinaire et en adaptation aux situations rencontrées (Forsyth et al., 2025). Ryan et al. (2022), à partir d'une revue de la littérature consacrée à la formation des *prison officers*, montrent que les programmes de formation accordent une place croissante aux compétences relationnelles, à la communication et à la gestion des situations complexes, témoignant de l'élargissement des attentes professionnelles à l'égard des agents pénitentiaires. Les recherches récentes décrivent ainsi les agents comme des professionnels amenés à prendre des décisions, à coordonner des acteurs multiples et à ajuster continuellement leurs pratiques aux situations rencontrées.

Cette évolution des missions contribue également à transformer la manière dont les agents définissent leur rôle professionnel. Tracy (2004) montre que l'identité des agents pénitentiaires se construit dans un équilibre permanent entre les attentes institutionnelles, les exigences sécuritaires et les dimensions émotionnelles du travail. Les professionnels sont ainsi amenés à ajuster continuellement leur posture afin de concilier autorité, proximité relationnelle et maintien du cadre institutionnel.

L'ensemble de ces travaux met en évidence une évolution profonde du métier d'agent pénitentiaire. Les missions qui lui sont confiées ne se limitent plus à la surveillance et au maintien de l'ordre, mais intègrent désormais des responsabilités organisationnelles, relationnelles et décisionnelles qui nécessitent une adaptation constante aux situations rencontrées. Cette diversification illustre la complexification progressive de l'activité professionnelle et montre que les attentes institutionnelles à l'égard des agents se sont considérablement élargies au cours des dernières décennies. Toutefois, décrire ces missions ne permet pas encore de comprendre la manière dont les agents les mettent concrètement en œuvre. Entre les prescriptions institutionnelles et les situations rencontrées au quotidien, les professionnels développent des ajustements, des arbitrages et des adaptations qui relèvent de leurs pratiques professionnelles. Comprendre cette activité réelle suppose donc de dépasser la seule description des missions pour s'intéresser à leur mise en œuvre dans les situations de travail. C'est précisément l'objet du chapitre suivant.

2.3 COMPRENDRE LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES EN MILIEU CARCÉRAL

Après avoir présenté le contexte d'exercice du métier, il convient de préciser le cadre théorique retenu pour analyser les pratiques professionnelles. Cette partie définit les principaux concepts mobilisés dans cette recherche et le cadre d'analyse qui guidera l'interprétation des résultats.

2.3.1 Les pratiques professionnelles comme objet d'analyse

L'étude des pratiques professionnelles occupe aujourd'hui une place centrale dans les sciences du travail, la sociologie des organisations et l'ergonomie de l'activité. Alors que les premières recherches consacrées au travail s'intéressaient principalement aux fonctions, aux prescriptions institutionnelles ou aux descriptions de poste, de nombreux auteurs ont progressivement montré que ces éléments ne suffisent pas à comprendre l'activité effectivement réalisée par les professionnels (Daniellou, 2005 ; Clot, 2008 ; Caroly, 2010). Le travail ne peut être réduit à l'application mécanique de procédures ; il se construit dans l'action, à travers les ajustements, les arbitrages et les décisions que les professionnels prennent pour répondre aux situations rencontrées.

Cette évolution conduit à considérer les pratiques professionnelles comme un objet d'analyse à part entière. Elles renvoient à la manière dont les professionnels mobilisent leurs compétences, interprètent les prescriptions et adaptent leur activité aux contraintes de leur environnement de travail (Falzon, 2013). Elles peuvent ainsi être définies comme l'expression concrète de l'activité effectivement réalisée dans un contexte donné.

Cette distinction présente un intérêt particulier dans le contexte pénitentiaire. Les établissements de détention sont des organisations fortement réglementées où les missions, les procédures et les responsabilités sont précisément définies. Pourtant, le travail quotidien des agents pénitentiaires ne peut être entièrement anticipé par les règlements. Les professionnels sont continuellement confrontés à des situations imprévues, à des demandes variées des personnes détenues, à des incidents ou encore à des contraintes organisationnelles qui nécessitent des ajustements permanents (Liebling, 2011 ; Crewe, 2011 ; Crewe, Schliehe & Przybylska, 2023). L'analyse des pratiques professionnelles permet ainsi de dépasser une lecture centrée sur les seules prescriptions institutionnelles afin de comprendre l'activité effectivement réalisée par les agents.

Les pratiques professionnelles sont ici envisagées comme le résultat de l'articulation entre les prescriptions institutionnelles, les caractéristiques de l'environnement de travail, les interactions et les ressources mobilisées par les professionnels. Ce cadre offre une lecture pertinente de l'activité des agents pénitentiaires, au croisement des dimensions sécuritaires, organisationnelles et relationnelles.

2.3.2 Les pratiques professionnelles en milieu carcéral : une activité située

Les pratiques professionnelles ne peuvent être comprises indépendamment du contexte dans lequel elles se développent. Les recherches en ergonomie montrent que l'activité résulte d'une interaction entre les prescriptions institutionnelles, les caractéristiques de l'environnement de travail et les ressources mobilisées par les professionnels (Daniellou, 2005 ; Clot, 2008 ; Falzon, 2013). Appliquée au contexte carcéral, cette perspective met en évidence une activité située, construite dans l'action et continuellement ajustée aux situations rencontrées.

Cette dimension située revêt une importance particulière dans les établissements pénitentiaires. Les agents évoluent dans un environnement caractérisé par des contraintes sécuritaires, des temporalités spécifiques, une forte organisation hiérarchique ainsi qu'une diversité de situations rarement prévisibles. Les demandes formulées par les personnes détenues, les mouvements au sein des établissements, les incidents ou les adaptations liées au fonctionnement quotidien nécessitent une réévaluation permanente des priorités (Liebling, 2011 ; Crewe, 2011). Les pratiques professionnelles ne sont donc jamais figées ; elles se construisent au fil des interactions et des situations rencontrées.

Cette approche rejoint les travaux de la géographie carcérale qui montrent que les espaces ne constituent pas un simple cadre dans lequel se déroule l'activité professionnelle. Les caractéristiques architecturales, les circulations, les dispositifs de contrôle ou encore la répartition des différents secteurs participent directement aux possibilités d'action offertes aux professionnels (Moran, 2015 ; Turner, Moran & Jewkes, 2022).

Les recherches récentes consacrées au personnel pénitentiaire confirment cette lecture. Ryan (2022) et Forsyth (2025) montrent que les compétences mobilisées par les agents dépassent largement les seules dimensions techniques de la sécurité. Elles reposent également sur la capacité à interpréter les situations, à communiquer, à gérer les interactions et à adapter continuellement les interventions aux réalités du terrain.

2.3.3 Un cadre d'analyse des pratiques professionnelles

Les travaux présentés permettent de construire le cadre d'analyse retenu dans cette recherche. Les pratiques professionnelles y sont envisagées comme une activité résultant de l'articulation de plusieurs dimensions complémentaires.

L'analyse proposée dans ce mémoire repose ainsi sur quatre dimensions principales. La première concerne les **prescriptions institutionnelles**, qui définissent le cadre général du travail à travers les missions, les procédures et les responsabilités confiées aux agents pénitentiaires. La deuxième renvoie aux **caractéristiques spatiales** des établissements. L'organisation des espaces, les circulations, les dispositifs de sécurité et l'architecture constituent autant d'éléments qui influencent les possibilités d'action des professionnels. La troisième dimension correspond aux **interactions professionnelles**, qu'il s'agisse des relations entretenues avec les personnes détenues, les collègues ou les autres intervenants présents au sein des établissements. Enfin, la quatrième dimension concerne **l'activité réelle**, c'est-à-dire les ajustements, les arbitrages et les adaptations développés par les agents pour répondre aux exigences de leur travail quotidien.

Ces quatre dimensions ne doivent pas être considérées indépendamment les unes des autres. Les pratiques professionnelles émergent précisément de leur articulation permanente. Les prescriptions institutionnelles orientent l'activité sans la déterminer entièrement ; les espaces offrent certaines possibilités d'action tout en imposant des contraintes ; les interactions transforment les situations de travail ; enfin, les professionnels mobilisent leur expérience et leurs compétences pour adapter leurs interventions aux réalités rencontrées sur le terrain. Ce cadre d'analyse guidera l'interprétation des résultats présentés dans les chapitres suivants.

2.4 LES INTERACTIONS AU CŒUR DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Parmi les différentes dimensions qui structurent les pratiques professionnelles des agents pénitentiaires, les interactions occupent une place particulière. Elles ne constituent pas une activité distincte des missions de sécurité ou d'organisation ; elles traversent l'ensemble de l'activité quotidienne et participent directement à la manière dont les agents exercent leur métier.

2.4.1 Les interactions comme composante du travail pénitentiaire

Pendant longtemps, les interactions entre les agents pénitentiaires et les personnes détenues ont principalement été envisagées comme une conséquence du travail en détention. Les recherches s'intéressaient avant tout aux dimensions sécuritaires de la profession, tandis que les relations quotidiennes apparaissaient comme des éléments secondaires de l'activité professionnelle. Depuis une quinzaine d'années, cette perspective a progressivement évolué. Plusieurs travaux montrent désormais que les interactions constituent une composante essentielle du travail pénitentiaire et participent directement au fonctionnement quotidien des établissements (Liebling, 2011 ; Crewe, 2011).

Cette évolution s'explique notamment par la transformation des missions confiées aux agents pénitentiaires. Comme le soulignent Liebling (2011) et Crewe (2011), le maintien de la sécurité ne repose plus exclusivement sur les dispositifs matériels ou les procédures institutionnelles. Il dépend également de la qualité des relations développées entre le personnel et les personnes détenues. Les échanges quotidiens permettent aux professionnels de mieux connaître les personnes incarcérées, d'identifier d'éventuelles difficultés, de prévenir certains conflits et de favoriser un climat institutionnel plus stable.

Les recherches récentes confirment cette évolution. Crewe, Schliehe et Przybylska (2023) montrent que les interactions quotidiennes participent directement à l'exercice de l'autorité au sein des établissements pénitentiaires. L'autorité ne repose plus uniquement sur le pouvoir formel conféré par l'institution, mais également sur la capacité des agents à communiquer, à expliquer leurs décisions et à instaurer des relations professionnelles fondées sur le respect du cadre institutionnel. Les compétences relationnelles apparaissent ainsi comme des ressources professionnelles à part entière.

Cette évolution conduit également à renouveler la compréhension du travail pénitentiaire. Les interactions ne sont plus considérées comme des activités venant compléter les missions de surveillance. Elles sont désormais intégrées aux pratiques professionnelles elles-mêmes. Les échanges avec les personnes détenues permettent d'obtenir des informations utiles au fonctionnement de l'établissement, de désamorcer certaines tensions, d'accompagner les mouvements quotidiens et de contribuer au maintien d'un environnement sécurisé. Les dimensions sécuritaires et relationnelles du métier apparaissent ainsi largement complémentaires plutôt qu'opposées.

Les recherches récentes soulignent ainsi l'importance croissante des dimensions relationnelles dans le travail pénitentiaire. Cette évolution conduit à s'intéresser au concept de sécurité dynamique, qui constitue aujourd'hui l'un des principaux cadres théoriques permettant d'analyser l'articulation entre sécurité et interactions en détention.

2.4.2 La sécurité dynamique : une nouvelle conception du travail pénitentiaire

Le développement des interactions entre les agents pénitentiaires et les personnes détenues s'inscrit dans une évolution plus large des politiques pénitentiaires contemporaines. Cette évolution est notamment illustrée par le concept de sécurité dynamique, progressivement adopté par de nombreuses administrations pénitentiaires européennes et internationales. Contrairement à une conception traditionnelle de la sécurité, principalement fondée sur les dispositifs matériels, les contrôles et les mesures de contrainte, la sécurité dynamique repose sur l'idée que les relations quotidiennes entre les professionnels et les personnes détenues constituent un élément essentiel du maintien de la sécurité au sein des établissements (United Nations Office on Drugs and Crime [UNODC], 2015 ; EuroPris, 2023).

La sécurité dynamique ne vise pas à remplacer les dispositifs de sécurité physique ou procédurale, mais à les compléter. Les contrôles, les infrastructures sécurisées et les règlements demeurent indispensables au fonctionnement des établissements. Toutefois, la littérature montre que ces dispositifs sont plus efficaces lorsqu'ils s'accompagnent d'une connaissance quotidienne des personnes détenues et de leurs conditions de détention. Les échanges réguliers, l'observation des comportements ainsi que la compréhension des dynamiques sociales permettent d'anticiper certaines tensions, de détecter des changements de comportement et de prévenir une partie des incidents avant qu'ils ne surviennent (UNODC, 2015).

Les travaux de Santorso (2021) permettent de compléter ces recommandations institutionnelles par une analyse scientifique des effets de la sécurité dynamique sur le travail des agents pénitentiaires. À partir du contexte italien, l'auteur montre que cette approche transforme moins les missions confiées aux professionnels que la manière dont celles-ci sont exercées. Les interactions quotidiennes, l'observation des comportements et la connaissance des personnes détenues deviennent des ressources mobilisées pour prévenir les tensions, recueillir des informations utiles au fonctionnement de l'établissement et adapter les réponses apportées aux situations rencontrées. La sécurité dynamique apparaît ainsi moins comme une mission supplémentaire que comme une nouvelle manière d'exercer les missions traditionnelles des agents pénitentiaires.

Cette évolution rejoint les analyses de Liebling (2011), pour qui les compétences relationnelles constituent désormais une composante essentielle de l'autorité professionnelle. De manière

complémentaire, Crewe (2011) montre que l'exercice contemporain de cette autorité repose moins sur la seule application des règles que sur la capacité à construire des relations professionnelles conciliant sécurité, légitimité et respect du cadre institutionnel. Les recherches empiriques plus récentes confirment cette évolution. Crewe, Schliehe et Przybylska (2023) montrent que les interactions quotidiennes jouent un rôle central dans le travail pénitentiaire en facilitant le recueil d'informations, la prévention des tensions et la gestion des situations complexes. Les relations avec les personnes détenues apparaissent ainsi comme un levier essentiel de l'activité professionnelle, contribuant à la sécurité et au bon fonctionnement des établissements.

Dans cette perspective, la sécurité dynamique constitue un cadre théorique particulièrement pertinent pour comprendre l'évolution contemporaine du travail pénitentiaire. Elle met en évidence que la sécurité ne repose pas uniquement sur les dispositifs matériels ou les procédures, mais également sur les interactions développées au quotidien entre les agents et les personnes détenues. Les dimensions relationnelles et sécuritaires ne doivent ainsi plus être envisagées comme deux registres distincts, mais comme des composantes complémentaires d'une même activité professionnelle (Liebling, 2011 ; Crewe, 2011 ; Santorso, 2021). Cette approche souligne également la nécessité pour les agents de maintenir un équilibre permanent entre proximité relationnelle et distance professionnelle afin de concilier dialogue, autorité et exigences institutionnelles (Crewe, Liebling, & Hulley, 2011).

La sécurité dynamique apparaît ainsi moins comme une mission spécifique que comme une manière d'exercer l'ensemble des missions confiées aux agents pénitentiaires, offrant un cadre d'analyse particulièrement adapté pour comprendre l'évolution de leurs pratiques professionnelles.

2.4.3 La distance professionnelle : un équilibre au cœur des pratiques relationnelles

Si les interactions occupent aujourd'hui une place centrale dans le travail des agents pénitentiaires, la littérature souligne qu'elles ne peuvent être comprises indépendamment de la notion de distance professionnelle. Les échanges quotidiens avec les personnes détenues constituent une composante essentielle des pratiques professionnelles, mais ils s'inscrivent dans une relation asymétrique où les agents demeurent investis d'une mission d'autorité et de sécurité. Les interactions ne reposent donc ni sur une logique de proximité personnelle, ni sur une relation exclusivement fondée sur la contrainte. Elles se construisent dans un équilibre permanent entre communication, respect du cadre institutionnel et maintien d'une juste distance professionnelle.

Les travaux de Liebling (2011) montrent que la qualité des relations entre les agents pénitentiaires et les personnes détenues constitue l'un des principaux facteurs influençant le climat de détention. Toutefois, cette qualité relationnelle ne repose pas sur une proximité affective. Elle s'appuie davantage sur des attitudes telles que l'écoute, l'équité, la cohérence des décisions et le respect mutuel. Les personnes détenues accordent une importance particulière à la manière dont elles sont traitées par les professionnels, ce qui contribue à renforcer la légitimité de l'autorité exercée par les agents.

Crewe (2011) développe une analyse comparable en montrant que l'exercice contemporain de l'autorité repose moins sur des formes visibles de contrainte que sur une capacité à instaurer des relations professionnelles stables et prévisibles. Les agents pénitentiaires sont amenés à expliquer leurs décisions, à dialoguer avec les personnes détenues et à gérer de nombreuses situations par la communication plutôt que par la seule application de sanctions disciplinaires. Cette évolution ne traduit pas un affaiblissement de l'autorité ; elle correspond à une transformation de ses modalités d'exercice.

Les recherches plus récentes prolongent cette réflexion. Crewe, Schliehe et Przybylska (2023) montrent que les professionnels sont constamment amenés à ajuster la distance qu'ils entretiennent avec les personnes détenues en fonction des situations rencontrées. Une proximité excessive peut fragiliser la posture professionnelle et rendre plus difficile l'application des règles institutionnelles. À l'inverse, une

distance trop importante peut limiter la circulation des informations, réduire les possibilités de prévention et compliquer la gestion des situations conflictuelles. Les pratiques professionnelles reposent ainsi sur une régulation permanente de la relation, qui constitue une compétence à part entière.

Cette tension entre proximité et distance rejoint également les principes de la sécurité dynamique. Les échanges quotidiens permettent aux agents de développer une connaissance fine des personnes détenues et de leur environnement, tout en maintenant le cadre nécessaire à l'exercice de leurs missions. Les compétences relationnelles ne s'opposent donc pas aux exigences de sécurité ; elles en constituent l'un des supports. La distance professionnelle apparaît ainsi moins comme une séparation entre les agents et les personnes détenues que comme une manière de préserver les conditions d'une relation professionnelle durable, compatible avec les objectifs de l'institution.

Dans le cadre de cette recherche, cette notion présente un intérêt particulier. Les pratiques professionnelles étudiées ne seront pas analysées à partir d'une opposition entre surveillance et accompagnement, mais comme le résultat d'un équilibre continuellement recherché entre différentes exigences parfois concurrentes. Les interactions observées au sein des établissements étudiés seront ainsi envisagées comme des pratiques professionnelles permettant de concilier communication, maintien de l'autorité et sécurité quotidienne.

Les développements présentés dans cette partie montrent que les pratiques professionnelles des agents pénitentiaires ne peuvent être comprises sans prendre en considération les dimensions relationnelles du travail. Les interactions, la sécurité dynamique et la distance professionnelle constituent aujourd'hui des composantes essentielles de l'activité quotidienne des agents. Toutefois, ces pratiques s'exercent dans un environnement particulièrement exigeant, marqué par des contraintes organisationnelles, émotionnelles et institutionnelles importantes. Il apparaît dès lors nécessaire d'examiner les principales contraintes qui caractérisent le travail pénitentiaire et leurs effets sur l'activité professionnelle des agents.

Dans cette recherche, les interactions ne seront donc pas envisagées comme une compétence individuelle des agents, mais comme une dimension constitutive de leurs pratiques professionnelles. Elles seront analysées en relation avec les caractéristiques spatiales des établissements et les contraintes organisationnelles qui structurent l'activité quotidienne.

2.5 LES CONTRAINTES DU TRAVAIL PÉNITENTIAIRE

Le travail pénitentiaire s'exerce dans un environnement marqué par de nombreuses contraintes. Cette partie présente les principales contraintes organisationnelles du métier ainsi que les ressources mobilisées par les agents pour y faire face.

2.5.1 Les contraintes organisationnelles du travail pénitentiaire

Les pratiques professionnelles des agents pénitentiaires s'inscrivent dans un environnement de travail fortement structuré, où les impératifs de sécurité, les exigences réglementaires et la continuité du fonctionnement institutionnel doivent être conciliés en permanence. Les établissements de détention fonctionnent selon une organisation complexe, caractérisée par une forte interdépendance entre les différents acteurs et par la nécessité d'assurer simultanément la sécurité, la gestion quotidienne de la détention et la coordination de multiples activités.

L'une des principales caractéristiques de cette activité réside dans la diversité des missions réalisées au cours d'une même journée. Les agents assurent la surveillance des personnes détenues, organisent les

déplacements, effectuent les contrôles de sécurité, participent au suivi administratif et coordonnent leurs interventions avec les nombreux professionnels présents au sein de l'établissement, notamment les équipes médicales, les travailleurs sociaux, les psychologues ou les autorités judiciaires (Liebling, 2011 ; Crewe, 2011). Cette pluralité des responsabilités conduit les professionnels à arbitrer continuellement entre différentes priorités, dont l'importance peut évoluer rapidement en fonction des événements rencontrés.

À cette diversité des tâches s'ajoute une forte imprévisibilité. Malgré l'existence de procédures précises, les établissements pénitentiaires demeurent des environnements dans lesquels les demandes des personnes détenues, les incidents, les urgences médicales ou les modifications de programme peuvent transformer rapidement le déroulement d'une journée de travail. Cette variabilité oblige les agents à adapter en permanence l'organisation initialement prévue (Ryan et al., 2022 ; Forsyth et al., 2025).

Les contraintes organisationnelles concernent également la dimension collective du travail. Les agents pénitentiaires exercent leurs missions au sein d'équipes fortement interdépendantes, où la circulation de l'information, les remises de service et la coordination avec les autres professionnels conditionnent le bon fonctionnement de l'établissement (Liebling, 2011 ; Crewe, Schliehe, & Przybylska, 2023). Les pratiques professionnelles ne résultent donc pas uniquement de décisions individuelles ; elles se construisent également à travers des mécanismes de coopération, de coordination et de régulation collective qui permettent aux équipes de faire face aux contraintes quotidiennes.

Cette dimension organisationnelle apparaît également dans les recherches menées en Suisse romande. Giovannini et Giauque (2024) montrent que les établissements pénitentiaires et les organisations policières ont mobilisé d'importantes capacités de résilience organisationnelle durant la pandémie de COVID-19. Leur étude met en évidence l'importance de la coopération interne, de la circulation de l'information, de la flexibilité organisationnelle et de la capacité des équipes à adapter leurs pratiques afin d'assurer la continuité des missions malgré un environnement fortement contraint. Bien que menée dans un contexte exceptionnel, cette recherche souligne le rôle déterminant des ressources organisationnelles dans le fonctionnement des institutions de sécurité et apporte un éclairage particulièrement pertinent pour le contexte suisse romand.

Enfin, l'organisation temporelle du travail constitue une autre caractéristique importante du milieu pénitentiaire. Les horaires irréguliers, les services de nuit, les week-ends et la continuité de la surveillance imposent des conditions d'exercice particulières qui influencent la pratique du métier. Toutefois, la littérature montre que ces contraintes ne sauraient être réduites à de simples difficultés organisationnelles. Elles constituent également le cadre dans lequel les professionnels développent leur expérience, construisent des stratégies d'adaptation et élaborent progressivement leurs pratiques professionnelles.

2.5.2 Les effets des contraintes sur l'activité professionnelle

Les contraintes propres au milieu pénitentiaire influencent directement les conditions dans lesquelles les agents exercent leur activité quotidienne. Les recherches montrent que le travail en détention se caractérise par une vigilance permanente, des responsabilités importantes ainsi qu'une exposition régulière à des situations de tension, d'incertitude et d'imprévisibilité (Steiner & Wooldredge, 2015 ; Ferdik & Smith, 2017). Ces contraintes ne constituent pas uniquement des caractéristiques du contexte professionnel ; elles participent à la manière dont les agents organisent leur travail, prennent leurs décisions et adaptent leurs pratiques aux situations rencontrées.

La littérature met en évidence que ces conditions d'exercice sont associées à un risque accru de stress professionnel, de fatigue émotionnelle et d'épuisement professionnel par rapport à d'autres métiers de la sécurité (Ferdik & Smith, 2017 ; Forman-Dolan et al., 2022 ; Schultz et al., 2024). Les recherches

identifient plusieurs facteurs susceptibles d'alimenter ces difficultés, notamment la charge de travail, les responsabilités sécuritaires, les horaires atypiques, la vigilance constante ainsi que la confrontation répétée à des situations conflictuelles ou émotionnellement exigeantes. Les travaux de Forsyth et al. (2025) montrent également que les agents expriment des besoins importants en matière de soutien institutionnel, de supervision et de formation afin de faire face à ces exigences professionnelles.

Toutefois, les recherches contemporaines soulignent que les effets des contraintes ne se limitent pas aux enjeux de santé au travail. Elles montrent également que ces conditions participent à la construction même de l'activité professionnelle. Les agents sont amenés à hiérarchiser leurs priorités, à arbitrer entre plusieurs tâches simultanées, à adapter leurs interventions aux situations rencontrées et à mobiliser des compétences variées afin d'assurer à la fois la sécurité, le fonctionnement de l'établissement et la gestion des relations avec les personnes détenues. Les exigences organisationnelles apparaissent ainsi comme des éléments qui structurent les pratiques professionnelles autant qu'elles les mettent à l'épreuve. Cette lecture rejoint les travaux de Daniellou (2005) et Clot (2008), pour lesquels les contraintes définissent le cadre dans lequel les professionnels mobilisent leurs ressources et développent leurs pratiques.

2.5.3 Les ressources professionnelles mobilisées par les agents pénitentiaires

Face aux exigences du travail pénitentiaire, les agents mobilisent différentes ressources leur permettant de répondre aux contraintes de leur environnement professionnel. Les recherches récentes montrent que ces ressources jouent un rôle déterminant dans la manière dont les professionnels organisent leur activité quotidienne, prennent leurs décisions et construisent progressivement leurs pratiques (Auty & Liebling, 2020 ; Forsyth et al., 2025). L'activité professionnelle apparaît ainsi comme le résultat d'une interaction permanente entre le cadre organisationnel imposé par l'institution et les ressources que les agents développent individuellement et collectivement pour y faire face.

Le collectif de travail constitue l'une des principales ressources mobilisées par les agents pénitentiaires. Les établissements de détention reposent sur une forte interdépendance entre les professionnels, qui doivent partager les informations, coordonner leurs interventions et prendre des décisions communes dans des contextes parfois incertains. La confiance entre collègues, le soutien mutuel et la qualité de la coopération apparaissent ainsi comme des conditions essentielles au bon fonctionnement quotidien des établissements (Liebling, 2011 ; Crewe, 2011 ; Auty & Liebling, 2020). Ces formes de coopération permettent également aux équipes de réguler collectivement les situations complexes auxquelles elles sont confrontées.

Les recherches récentes soulignent également l'importance des ressources organisationnelles. Le soutien institutionnel, la supervision et la formation continue contribuent au développement des compétences nécessaires pour faire face aux exigences du métier. Forsyth et al. (2025) montrent que les *prison officers* expriment des besoins importants en matière d'accompagnement professionnel, de supervision et de formation afin de maintenir leur bien-être et de faire évoluer leurs pratiques. Ces résultats mettent en évidence que les ressources mobilisées par les agents ne relèvent pas uniquement de leurs compétences individuelles, mais dépendent également des dispositifs organisationnels mis en place par les institutions.

L'expérience professionnelle constitue une autre ressource essentielle. Au fil de leur parcours, les agents développent une connaissance approfondie des procédures, du fonctionnement de l'établissement, des personnes détenues et des dynamiques relationnelles propres au milieu carcéral. Cette expérience favorise l'anticipation de certaines situations, facilite la prise de décision et permet d'adapter les interventions aux réalités du terrain. Dans une perspective proche de l'analyse de l'activité, Daniellou

(2005) et Clot (2008) montrent que ces savoirs construits dans l'expérience constituent des ressources professionnelles indispensables pour faire face à la variabilité des situations de travail.

Enfin, la capacité d'adaptation apparaît comme une ressource centrale du travail pénitentiaire. Les agents sont continuellement amenés à réévaluer leurs priorités, à arbitrer entre différentes exigences et à ajuster leurs pratiques en fonction des événements rencontrés. Crewe, Schliehe et Przybylska (2023) montrent que cette capacité d'ajustement fait partie intégrante du travail quotidien des agents, tandis que Forsyth et al. (2025) soulignent qu'elle repose autant sur l'expérience acquise que sur les ressources collectives et organisationnelles disponibles. L'adaptation ne constitue donc pas un écart par rapport aux prescriptions institutionnelles, mais une compétence professionnelle permettant d'assurer simultanément la sécurité, le fonctionnement de l'établissement et la gestion des relations avec les personnes détenues.

La littérature montre ainsi que les exigences du métier et les ressources ne doivent pas être envisagées comme deux dimensions opposées du travail pénitentiaire. Les contraintes définissent le cadre de l'activité, tandis que les ressources permettent aux agents d'y répondre en développant des formes de coopération, d'adaptation et de régulation (Clot, 2008 ; Daniellou, 2005).

2.6 SYNTHÈSE DU CADRE THÉORIQUE

Les travaux présentés dans cette revue de littérature montrent que les pratiques professionnelles des agents pénitentiaires ne peuvent être appréhendées à travers une seule dimension. Les recherches en géographie carcérale (Moran, 2015 ; Moran & Jewkes, 2015 ; Turner et al., 2022), en sociologie des professions (Dubar, 2015), en ergonomie de l'activité ainsi que les travaux consacrés au personnel pénitentiaire (Liebling, 2011 ; Crewe, 2011 ; Crewe et al., 2023) convergent pour montrer que l'activité des agents résulte d'une articulation permanente entre plusieurs dimensions complémentaires qui structurent le travail quotidien en détention.

Dans un premier temps, la géographie carcérale a permis de mettre en évidence que les établissements pénitentiaires ne constituent pas un simple cadre matériel de l'action, mais des espaces qui participent activement à l'organisation du travail (Moran, 2015 ; Turner et al., 2022). Les caractéristiques architecturales, les circulations, les dispositifs de contrôle et les configurations spatiales influencent les possibilités d'action offertes aux professionnels et contribuent à façonner leurs pratiques quotidiennes.

La revue a ensuite montré que le métier d'agent pénitentiaire a connu une profonde évolution au cours des dernières décennies. Si les missions de sécurité demeurent au cœur de la profession, les travaux de Liebling (2011), Crewe (2011) ainsi que Crewe et al. (2023) montrent que les fonctions confiées aux agents se sont progressivement diversifiées pour intégrer des dimensions organisationnelles, relationnelles et communicationnelles qui occupent aujourd'hui une place essentielle dans leur activité quotidienne.

Ces évolutions conduisent à privilégier une analyse centrée sur les pratiques professionnelles plutôt que sur les seules missions prescrites. Les recherches en ergonomie de l'activité, en sociologie du travail et en géographie carcérale convergent pour montrer que le travail réel résulte d'ajustements permanents entre les prescriptions institutionnelles, les caractéristiques de l'environnement de travail, les interactions développées au quotidien et les ressources mobilisées par les professionnels (Dubar, 2015 ; Moran, 2015 ; Turner et al., 2022).

Les interactions avec les personnes détenues, les collègues et les autres intervenants apparaissent également comme une composante essentielle des pratiques professionnelles. Les travaux de Liebling

(2011), Crewe (2011), de l'UNODC (2015) ainsi que d'EuroPris (2023) montrent que ces échanges participent directement à l'organisation du travail, au maintien de la sécurité dynamique et à la régulation du fonctionnement quotidien des établissements.

Enfin, les recherches consacrées au personnel pénitentiaire soulignent que les contraintes organisationnelles propres au milieu carcéral ne doivent pas être considérées uniquement comme des facteurs limitant l'activité des agents. Elles constituent également le contexte dans lequel les professionnels développent leurs compétences, mobilisent leurs ressources et élaborent des stratégies d'adaptation leur permettant de répondre aux exigences de leur environnement de travail (Steiner & Wooldredge, 2015 ; Ferdik & Smith, 2017 ; Giauque et al., 2023).

Pris dans leur ensemble, ces travaux mettent en évidence l'importance des dimensions spatiales, organisationnelles et relationnelles dans la compréhension du travail pénitentiaire. Ils s'intéressent toutefois le plus souvent à ces dimensions de manière distincte ou privilégient l'étude des personnes détenues, du fonctionnement institutionnel ou des politiques pénitentiaires. Les pratiques professionnelles des agents pénitentiaires demeurent, en comparaison, encore relativement peu étudiées dans une perspective intégrant simultanément ces différents niveaux d'analyse.

Les pratiques professionnelles sont envisagées, dans le cadre de cette recherche, comme des activités situées, produites par l'articulation entre les prescriptions institutionnelles, les caractéristiques spatiales et matérielles des établissements, les interactions professionnelles et l'activité réelle des agents pénitentiaires. Ce cadre théorique, synthétisé dans la Figure 5, guidera l'analyse des résultats présentés dans les chapitres suivants.

L'objectif de la méthodologie n'est donc pas de vérifier l'application des prescriptions institutionnelles, mais de comprendre comment les agents pénitentiaires décrivent leur activité quotidienne, comment ils mobilisent les espaces dans lesquels ils évoluent, comment ils développent leurs interactions professionnelles et comment ces différentes dimensions contribuent à la construction de leurs pratiques.

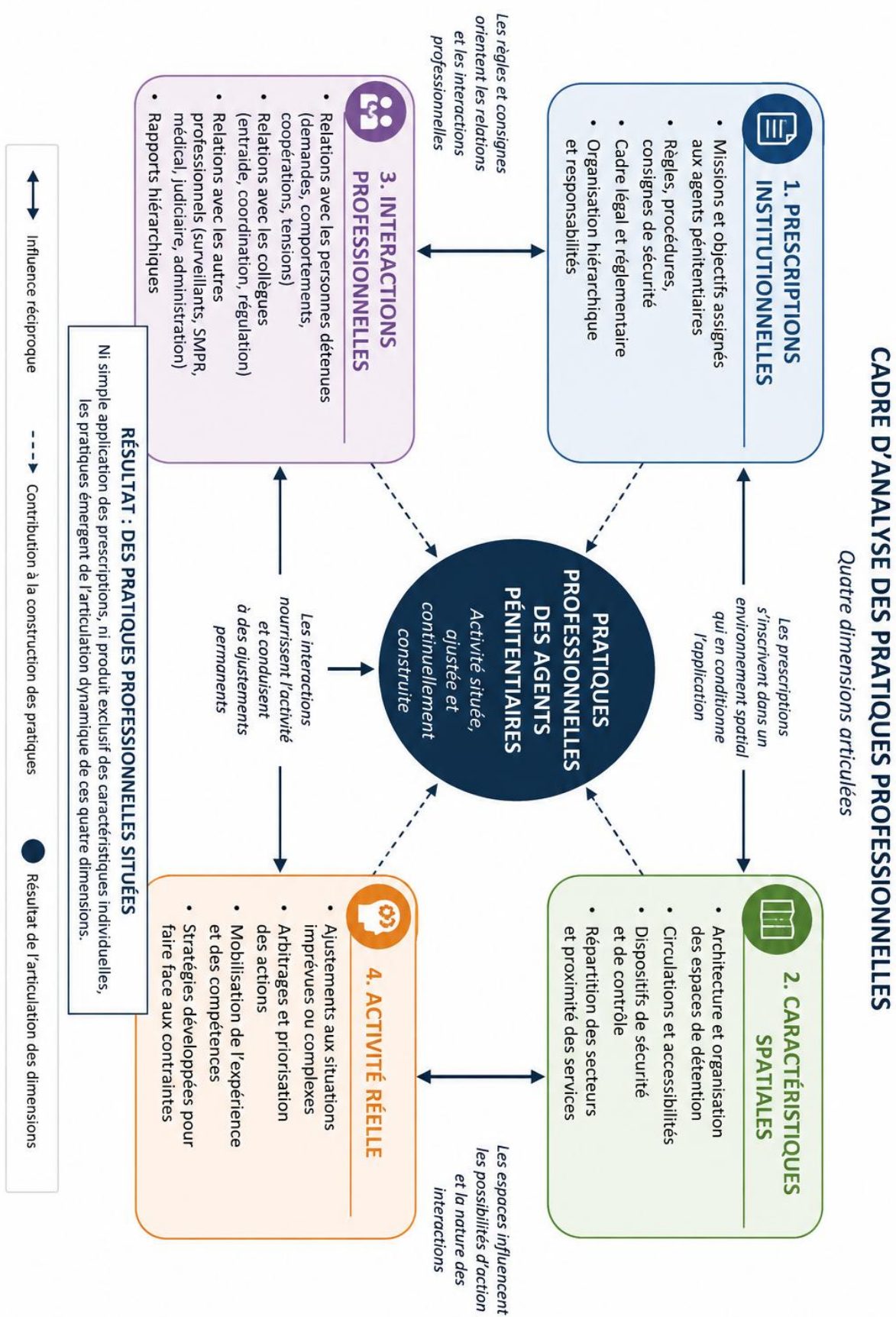


Figure 5 : Cadre d'analyse des pratiques professionnelles mobilisé dans cette recherche

Troisième partie

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie retenue repose sur une démarche qualitative visant à comprendre les pratiques professionnelles des agents pénitentiaires telles qu'elles sont vécues et décrites par les participants. Elle présente le terrain d'étude, les méthodes de collecte des données ainsi que la stratégie d'analyse mobilisée pour répondre à la question de recherche.

3.1 TERRAIN D'ÉTUDE

3.1.1 Description des lieux

Cette recherche porte sur les pratiques professionnelles des agents pénitentiaires au sein des établissements de détention de Suisse romande. Afin de comprendre comment ces pratiques se construisent dans différents contextes institutionnels et spatiaux, deux terrains d'étude ont été retenus : les établissements de détention du canton du Jura et le complexe pénitentiaire de Sion, dans le canton du Valais.

Dans le canton du Jura, l'étude s'est concentrée sur les établissements de Delémont et de Porrentruy. Bien que distincts sur le plan géographique, ces deux sites relèvent d'une même direction et partagent une organisation commune. L'établissement de Delémont constitue aujourd'hui le principal lieu de détention du canton et accueille une partie importante des activités quotidiennes des agents pénitentiaires. L'établissement de Porrentruy, installé dans les bâtiments historiques du château de la ville, est quant à lui appelé à être remplacé à moyen terme par les nouvelles infrastructures de Moutier. Cette évolution institutionnelle illustre les transformations actuellement engagées dans l'organisation pénitentiaire jurassienne.

Le second terrain est constitué du complexe pénitentiaire de Sion. Cet établissement présente un intérêt particulier pour cette recherche en raison de son évolution récente. Il réunit des infrastructures construites à différentes périodes, dont certaines relèvent d'une organisation plus ancienne tandis que d'autres répondent aux standards contemporains de la détention. Cette coexistence d'espaces aux caractéristiques distinctes permet d'observer comment différentes configurations spatiales structurent les circulations, les modes d'organisation du travail et les pratiques professionnelles des agents pénitentiaires.

Le choix de ces deux terrains répond à une logique de diversification des contextes étudiés. Malgré un cadre juridique commun, ils présentent des caractéristiques spatiales, architecturales et organisationnelles différentes, permettant d'examiner les pratiques professionnelles dans des environnements variés.

Le choix de limiter l'étude à ces deux contextes répond aux principes de la recherche qualitative, dans laquelle la richesse des données recueillies prime sur le nombre de terrains investigués. Les entretiens approfondis et l'observation de terrain permettent ainsi de proposer une analyse compréhensive des pratiques professionnelles à partir de situations concrètes d'exercice.

3.1.2 Justification du choix

Le choix des terrains d'étude s'inscrit dans une logique d'échantillonnage raisonné (*purposeful sampling*), couramment mobilisée dans les recherches qualitatives (Patton, 2015). Contrairement à une démarche quantitative visant la représentativité statistique, cette approche consiste à sélectionner des terrains susceptibles d'apporter une compréhension fine du phénomène étudié. L'objectif n'était donc pas de comparer les systèmes pénitentiaires des cantons du Jura et du Valais, mais d'étudier les pratiques professionnelles des agents pénitentiaires dans des contextes présentant des caractéristiques organisationnelles et spatiales différentes.

Les établissements jurassiens et le complexe pénitentiaire de Sion ont été retenus pour répondre à cette volonté de diversification des situations de travail. Les deux contextes étudiés présentent des différences en termes de taille, d'organisation des espaces, de fonctionnement quotidien et d'évolution des infrastructures. Ces particularités permettent d'observer comment les pratiques professionnelles se construisent dans des environnements institutionnels variés, tout en restant inscrites dans le cadre commun du système pénitentiaire suisse.

Cette diversité des terrains présente un intérêt particulier au regard de la problématique de cette recherche. Comme le montre la revue de littérature, les pratiques professionnelles des agents pénitentiaires sont des activités situées, qui se développent dans l'articulation entre les prescriptions institutionnelles, les caractéristiques spatiales des établissements, l'organisation du travail et les interactions avec les personnes détenues. Étudier plusieurs contextes permet ainsi de mieux comprendre la manière dont ces différentes dimensions influencent l'activité quotidienne des agents.

Enfin, la sélection des terrains a également été guidée par des considérations pratiques. La réalisation d'entretiens approfondis ainsi qu'une observation de terrain nécessitent l'obtention d'autorisations institutionnelles et l'établissement d'une relation de confiance avec les directions des établissements. Les accords obtenus auprès des autorités pénitentiaires du Jura et du Valais ont permis de conduire cette recherche dans de bonnes conditions tout en garantissant l'accès à des données riches et diversifiées.

Enfin, cette recherche ne poursuit pas un objectif de généralisation statistique, mais une compréhension approfondie des pratiques professionnelles dans les contextes étudiés (Yin, 2018 ; Patton, 2015).

3.2 MÉTHODES DE COLLECTE DES DONNÉES

Afin de répondre à la question de recherche, cette étude s'appuie sur une démarche qualitative combinant deux méthodes de collecte des données : des entretiens semi-directifs et une observation de terrain. Cette approche permet d'appréhender les pratiques professionnelles des agents pénitentiaires dans toute leur complexité, en croisant le discours des professionnels avec les observations réalisées au sein d'un établissement pénitentiaire.

Le recours à une méthodologie qualitative s'inscrit dans une perspective compréhensive. Contrairement aux approches quantitatives, qui cherchent principalement à mesurer ou à établir des relations statistiques entre différentes variables, la recherche qualitative vise à comprendre les expériences, les pratiques et les significations que les individus attribuent à leur activité (Denzin & Lincoln, 2018 ; Creswell & Poth, 2018). Dans le cadre de cette recherche, cette démarche apparaît particulièrement pertinente, puisque l'objectif est de comprendre comment les agents pénitentiaires décrivent leur travail quotidien, organisent leurs pratiques professionnelles et composent avec les caractéristiques spatiales, organisationnelles et relationnelles propres au milieu carcéral.

Le choix de combiner plusieurs méthodes répond également à un objectif de complémentarité. Les entretiens permettent d'accéder au point de vue des professionnels, à leurs expériences et à leurs interprétations du travail. L'observation apporte quant à elle une meilleure compréhension du contexte dans lequel ces pratiques se développent, notamment en ce qui concerne l'organisation des espaces, les circulations et le fonctionnement quotidien de l'établissement. L'association de ces deux méthodes contribue ainsi à enrichir la compréhension du phénomène étudié et à renforcer la crédibilité des résultats par la confrontation de plusieurs sources de données (Flick, 2022).

3.2.1 Entretiens semi-directifs

Les entretiens semi-directifs constituent la principale méthode de collecte des données de cette recherche. Cette technique est particulièrement adaptée aux recherches qualitatives qui cherchent à comprendre les expériences, les représentations et les pratiques développées par les participants dans leur activité quotidienne (Brinkmann & Kvale, 2015). Elle offre un cadre suffisamment structuré pour garantir une certaine cohérence entre les différents entretiens, tout en laissant aux participants la possibilité de développer librement les thèmes qu'ils jugent importants.

Au total, sept entretiens ont été réalisés auprès d'agents pénitentiaires exerçant dans différents établissements des cantons du Jura, du Valais, de Genève et de Vaud. La durée des entretiens variait entre cinquante minutes et deux heures trente, permettant d'aborder de manière approfondie les différentes dimensions du travail pénitentiaire. L'échantillon est composé de femmes et d'hommes, dont une majorité d'hommes. Les participants sont âgés de 45 à 54 ans, pour un âge moyen de 48 ans. Ces éléments permettent de situer les caractéristiques générales des personnes interrogées, sans remettre en cause la logique qualitative de cette recherche.

Cette diversité des profils et des établissements ne vise pas une représentativité statistique, mais permet de documenter une pluralité de contextes professionnels et organisationnels.

Le guide d'entretien a été élaboré à partir de la revue de littérature disponible au début de la recherche ainsi que de la problématique retenue. Il abordait notamment le parcours professionnel des participants, l'organisation de leur travail quotidien, les pratiques développées dans les différents espaces de l'établissement, les interactions avec les personnes détenues et les autres professionnels, ainsi que les principales contraintes et ressources rencontrées dans l'exercice du métier. Cette structure visait à favoriser un récit libre de l'expérience professionnelle tout en laissant la possibilité aux participants d'aborder des thèmes qu'ils jugeaient importants. Au cours de l'analyse, certains thèmes se sont révélés plus centraux que prévu et ont conduit à approfondir ou à réorganiser la revue de littérature afin de mieux rendre compte des dimensions mises en évidence par les entretiens.

Une attention particulière a été portée à la posture de l'enquêteur durant les entretiens. Les échanges ont été conduits dans une logique d'écoute active, en privilégiant des questions ouvertes et des relances permettant aux participants de développer leur propre compréhension du travail pénitentiaire. Cette posture s'inscrit dans une démarche compréhensive, où l'objectif est moins de vérifier des hypothèses préétablies que de saisir la manière dont les professionnels donnent sens à leur activité (Beaud & Weber, 2010).

Les entretiens ont été enregistrés avec l'accord des participants avant d'être retranscrits intégralement afin de permettre une analyse approfondie des données recueillies. Les retranscriptions ont ensuite fait l'objet d'un processus d'anonymisation garantissant la confidentialité des informations et la protection de l'identité des professionnels interrogés.

Afin de renforcer la protection de l'identité des participants, le présent mémoire privilégie l'emploi du masculin générique ou de formulations neutres lorsqu'il est fait référence aux agents pénitentiaires interrogés. Ce choix méthodologique ne vise pas à invisibiliser la diversité des personnes rencontrées, mais à limiter les possibilités d'identification dans un contexte où le nombre de professionnels concernés demeure restreint.

3.2.2 Observation

En complément des entretiens semi-directifs, une observation de terrain a été réalisée au sein de l'établissement pénitentiaire de Sion. L'association de ces deux méthodes répond à une logique de complémentarité, fréquemment mobilisée dans les recherches qualitatives. Alors que les entretiens

permettent d'accéder au point de vue des professionnels sur leur activité, l'observation offre une meilleure compréhension du contexte matériel, spatial et organisationnel dans lequel ces pratiques prennent place (Flick, 2022).

L'observation avait pour objectif de documenter l'organisation quotidienne de l'établissement ainsi que les caractéristiques des espaces dans lesquels évoluent les agents pénitentiaires. Une attention particulière a été portée à l'organisation des différents secteurs de détention, aux circulations entre les espaces, aux modalités de contrôle des déplacements ainsi qu'à l'articulation entre les différents lieux composant l'établissement. Ces observations permettent de situer les pratiques décrites par les participants dans leur environnement de travail.

L'observation s'est déroulée selon une posture non participante, le chercheur n'étant pas intégré aux activités professionnelles des agents. Cette posture visait à documenter le fonctionnement général de l'établissement, l'organisation des espaces et les conditions dans lesquelles les professionnels exercent leur activité, tout en limitant l'influence du chercheur sur les situations observées.

Les observations ont été consignées sous la forme de notes de terrain rédigées au cours de la visite. Celles-ci portaient notamment sur l'organisation spatiale de l'établissement, les circulations entre les différents secteurs, les rythmes de la journée, les interactions observées entre les professionnels ainsi que certains éléments matériels susceptibles d'éclairer les données recueillies lors des entretiens.

Les données issues de cette observation n'ont pas fait l'objet d'une analyse indépendante. Elles ont été mobilisées dans une logique de triangulation des données afin de contextualiser les entretiens et de renforcer la crédibilité de l'analyse (Denzin, 1978 ; Flick, 2022). L'observation ne visait pas à confirmer ou à infirmer les propos des participants, mais à apporter un éclairage complémentaire sur le contexte dans lequel s'exercent leurs pratiques professionnelles.

Les données recueillies au moyen des entretiens et de l'observation constituent le corpus empirique de cette recherche. La section suivante présente la démarche d'analyse mise en œuvre afin d'interpréter ces données et de répondre à la problématique de recherche.

3.3 ANALYSE DES DONNÉES

L'analyse des données s'inscrit dans une démarche qualitative à visée compréhensive. L'objectif n'était pas de quantifier les discours recueillis, mais de comprendre la manière dont les agents pénitentiaires décrivent leur activité quotidienne, les pratiques qu'ils développent ainsi que les significations qu'ils attribuent à leur travail. Conformément aux principes de l'analyse qualitative, les entretiens ont été considérés comme des matériaux permettant d'accéder aux expériences, aux représentations et aux logiques d'action des professionnels interrogés (Miles, Huberman & Saldaña, 2020 ; Saldaña, 2021).

L'ensemble des entretiens a été retranscrit de manière intégrale afin de préserver la richesse des discours recueillis. Une attention particulière a été portée à l'anonymisation des données. Les noms des personnes, des collègues ainsi que tout élément susceptible de permettre l'identification des participants ont été supprimés ou remplacés afin de garantir la confidentialité des échanges. Les citations mobilisées dans ce mémoire ont également été sélectionnées de manière à préserver l'anonymat des professionnels et des établissements lorsque cela était nécessaire.

L'analyse a été conduite de manière inductive. Une première lecture des retranscriptions a permis de se familiariser avec le corpus et d'identifier les principaux thèmes abordés par les participants. Les verbatims ont ensuite fait l'objet d'un codage thématique, au cours duquel les idées, les situations et les

pratiques évoquées ont été regroupées en unités de sens. Ce premier codage a été progressivement affiné par un travail de comparaison entre les différents entretiens afin d'identifier les convergences, les spécificités et les thèmes récurrents (Miles, Huberman & Saldaña, 2020).

Les différents codes ont ensuite été regroupés au sein de catégories plus larges permettant de structurer l'analyse. Cette démarche a conduit à l'identification des principaux thèmes présentés dans le chapitre des résultats. Les catégories retenues sont issues des éléments récurrents apparus dans les entretiens et ont ensuite été mises en perspective avec le cadre théorique présenté dans la revue de littérature (Braun & Clarke, 2022).

Enfin, les données issues de l'observation réalisée au sein de l'établissement pénitentiaire de Sion ont été mobilisées comme matériau complémentaire. Elles n'ont pas fait l'objet d'une analyse indépendante, mais ont permis de contextualiser les données recueillies lors des entretiens et de renforcer la crédibilité de l'analyse grâce à une démarche de triangulation des données (Denzin, 1978 ; Flick, 2022).

Cette démarche méthodologique permet ainsi de proposer une analyse fondée sur les expériences des agents pénitentiaires, mises en perspective avec les apports de la littérature scientifique afin de répondre à la problématique de cette recherche.

Cette démarche méthodologique a permis de répondre à la problématique de recherche à partir des données recueillies. Il convient néanmoins d'en présenter les principales limites afin de mieux situer la portée des résultats.

Quatrième partie

LIMITES

Plusieurs limites ont jalonné cette recherche et influencé tant son déroulement que certaines orientations méthodologiques. Ces contraintes ont nécessité diverses adaptations tout au long du processus de recherche et ont parfois ralenti l'avancement du projet.

La première limite concerne la difficulté d'accès au milieu carcéral. En effet, celui-ci constitue un environnement particulièrement fermé, tant sur le plan matériel que sur le plan institutionnel. L'architecture des établissements, marquée par d'importants dispositifs sécuritaires et de hauts murs d'enceinte, reflète cette fermeture physique. À cela s'ajoute une culture professionnelle caractérisée par une certaine discrétion, voire une réserve à l'égard des acteurs extérieurs. Les établissements pénitentiaires demeurent ainsi des institutions difficiles d'accès pour les chercheurs, notamment en raison des enjeux liés à la sécurité, à la confidentialité des informations et à la protection des personnes détenues comme du personnel. Cette situation est renforcée par une certaine méfiance envers les recherches académiques portant sur le milieu carcéral, particulièrement lorsque celles-ci abordent des thématiques sensibles. Comme cela a été évoqué dans l'introduction, les prisons font fréquemment l'objet d'une attention médiatique lors d'événements exceptionnels tels que des violences, des évasions ou des dysfonctionnements institutionnels. Cette visibilité sélective peut contribuer à renforcer la prudence des institutions pénitentiaires à l'égard des démarches de recherche et complexifier davantage l'accès au terrain.

La deuxième limite réside dans l'évolution de la problématique au cours de la recherche. Initialement, le travail s'orientait davantage vers la question de la radicalisation en milieu carcéral et plus particulièrement vers les risques de radicalisation pouvant toucher certains professionnels de la sécurité. Cependant, les premiers échanges avec les institutions et les différents acteurs du terrain ont rapidement mis en évidence la sensibilité de cette thématique. Plusieurs interlocuteurs ont manifesté des réticences à aborder ce sujet dans le cadre d'entretiens, notamment en raison de ses dimensions sécuritaires, institutionnelles et politiques. Il est progressivement apparu que le maintien de cette orientation risquait de constituer un obstacle majeur à la réalisation des entretiens et à l'obtention des autorisations nécessaires à la recherche. Dès lors, une réorientation de la problématique s'est imposée afin d'assurer la faisabilité du travail et de l'adapter aux réalités du terrain. Cette réorganisation a nécessité un important travail de révision théorique et méthodologique. Toutefois, elle a également permis d'élargir la réflexion à des dimensions plus larges du métier d'agent pénitentiaire, notamment les conditions de travail, les représentations professionnelles et l'influence du milieu carcéral sur les pratiques quotidiennes.

La troisième limite concerne les délais nécessaires à l'obtention des entretiens et à l'accès aux établissements pénitentiaires. Cette difficulté est étroitement liée aux deux premières limites, puisque la réalisation du terrain dépend largement de l'accord des institutions concernées ainsi que de la disponibilité des professionnels sollicités. Les procédures administratives, les délais de réponse parfois importants, les refus ou encore l'absence de retour de certains établissements ont considérablement ralenti l'avancement de la recherche. Dans sa conception initiale, ce travail visait à comparer le fonctionnement des établissements pénitentiaires de l'ensemble des cantons romands afin d'obtenir une vision aussi complète que possible des réalités professionnelles du milieu carcéral suisse romand. Toutefois, les difficultés rencontrées dans plusieurs cantons et le nombre limité de réponses favorables ont conduit à recentrer l'étude sur une comparaison entre le canton du Jura et la prison de Sion, située dans le canton du Valais. Si cette réduction du terrain constitue une limite en termes de représentativité, elle a néanmoins permis de mener une analyse plus approfondie des contextes étudiés. Par ailleurs, certaines informations provenant d'autres cantons ont pu être recueillies et intégrées à la recherche. Ces témoignages complémentaires ont permis d'enrichir l'analyse en apportant des éléments de comparaison sur les réalités professionnelles des agents pénitentiaires, les contraintes institutionnelles

auxquelles ils sont confrontés, ainsi que les défis quotidiens liés à la gestion du stress, aux relations avec les personnes détenues et à l'organisation du travail en détention.

La dernière limite concerne le dispositif d'observation. Si les entretiens ont été réalisés dans plusieurs établissements pénitentiaires, l'observation de terrain n'a été menée que dans un seul établissement. Ce choix limite les possibilités de comparer directement les pratiques observées dans différents contextes organisationnels et spatiaux. L'observation a ainsi principalement permis de contextualiser les données issues des entretiens plutôt que de réaliser une comparaison systématique entre les établissements. Cette limite doit être prise en compte dans l'interprétation des résultats, qui reposent avant tout sur les discours des participants. Cette contrainte est toutefois partiellement compensée par la réalisation d'entretiens dans plusieurs établissements romands. La diversité des profils rencontrés a permis de confronter des expériences issues de contextes organisationnels variés, tandis que l'observation a apporté un éclairage complémentaire sur le déroulement concret de l'activité quotidienne.

Enfin, il convient de souligner qu'en raison de ces différentes contraintes, les résultats présentés dans ce mémoire ne prétendent pas refléter l'ensemble des réalités du milieu carcéral suisse. Ils permettent toutefois de mettre en lumière certaines dynamiques professionnelles et institutionnelles observables dans les contextes étudiés, tout en ouvrant des perspectives pour de futures recherches portant sur un échantillon plus large d'établissements et de professionnels.

Après avoir présenté la démarche méthodologique ainsi que les limites de cette recherche, il convient désormais d'exposer les résultats de l'analyse. Le chapitre suivant présente les principaux résultats issus de cette analyse, organisés selon les thèmes ayant émergé du corpus.

Cinquième partie

RÉSULTATS

Ce chapitre présente les principaux résultats issus des sept entretiens semi-directifs réalisés auprès d'agents pénitentiaires exerçant dans différents établissements de Suisse romande, ainsi que des observations effectuées au sein de l'établissement de détention administrative de Sion. Conformément à la démarche qualitative adoptée dans cette recherche, les résultats sont présentés à partir des discours des participants et des situations observées.

Les entretiens montrent que les pratiques professionnelles des agents pénitentiaires s'organisent autour de plusieurs dimensions complémentaires. Les participants décrivent leur activité à travers l'organisation quotidienne du travail, les espaces dans lesquels ils évoluent, les modalités d'organisation propres à chaque établissement ainsi que les interactions développées avec les personnes détenues. Ces dimensions, qui émergent des discours recueillis, structurent la présentation des résultats dans les sections suivantes.

5.1 L'ORGANISATION QUOTIDIENNE COMME PRINCIPE STRUCTURANT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Les discours recueillis montrent que les participants décrivent leur activité moins à travers des missions isolées qu'à travers une succession de séquences qui structurent leur journée de travail. Cette organisation repose sur des temps relativement stables — tels que la prise de service, l'ouverture des cellules, les repas, les promenades ou les déplacements — auxquels viennent régulièrement s'ajouter des événements imprévus nécessitant des réajustements.

5.1.1 La prise de service : un temps de coordination avant l'action

La prise de service est présente dans l'ensemble des établissements étudiés. Cette phase de transmission assure la continuité entre les équipes et permet aux professionnels de préparer les activités prévues au cours de leur service. Avant toute intervention auprès des personnes détenues, les agents prennent connaissance des événements survenus durant la période précédente, des situations particulières concernant certains détenus ainsi que des mouvements programmés au sein de l'établissement.

Les échanges portent notamment sur les incidents éventuels, l'état de certaines personnes détenues, les rendez-vous médicaux, les visites d'avocats ainsi que les activités prévues au cours de la journée. Les participants expliquent que cette transmission leur permet d'adapter immédiatement leur organisation avant même l'ouverture des cellules.

« Il m'explique s'il y a eu des problèmes ou pas durant la nuit. Il m'explique, si je n'ai pas travaillé le jour avant, quels détenus vont bien, quels détenus ne vont pas bien. [...] C'est à ce moment-là qu'on commence à bien se concentrer et puis à faire le programme de la journée. »

Ce verbatim montre que la prise de service ne consiste pas uniquement à transmettre des informations. Les participants décrivent également un moment durant lequel les agents construisent une représentation commune de la situation de l'établissement, identifient les priorités du service et anticipent les adaptations susceptibles d'être nécessaires au cours de la journée. Ce temps de transmission apparaît d'autant plus important lorsque les agents n'ont pas travaillé depuis plusieurs jours, puisqu'il leur permet de se réapproprier rapidement la situation de l'établissement.

Cette organisation générale du travail prend ensuite forme dans une succession d'activités qui structurent concrètement la journée des agents pénitentiaires.

5.1.2 Une activité rythmée par les séquences de la détention

L'activité quotidienne des agents pénitentiaires s'organise autour d'une succession de séquences qui rythment le fonctionnement des établissements. Malgré les différences observées entre les institutions étudiées, les participants décrivent une organisation relativement similaire, comprenant notamment l'ouverture des cellules, les promenades, les repas, les ateliers, les rendez-vous médicaux ainsi que les différents déplacements des personnes détenues.

La première séquence de la journée correspond généralement à l'ouverture des cellules, durant laquelle les agents vérifient l'état des personnes détenues et répondent aux premières sollicitations avant le début des autres activités.

« En gros, le matin à 7 heures, on ouvre la cellule des détenus. On regarde s'ils sont tous vivants. À ce moment-là, ils ont environ une heure pour faire le nettoyage de leur cellule, déjeuner, faire un peu leur toilette. »

Ici, l'ouverture des cellules ne constitue pas uniquement le début des activités quotidiennes. La première action décrite par le participant consiste à vérifier l'état des personnes détenues avant le lancement des autres tâches de la journée. L'expression *« on regarde s'ils sont tous vivants »*, formulée de manière spontanée, témoigne de la banalisation de cette vérification dans son discours. Présentée comme une étape routinière de la prise de service, elle illustre la manière dont certaines responsabilités, pourtant essentielles, sont intégrées aux pratiques quotidiennes des agents.

Au-delà de cette première séquence, les participants décrivent une journée organisée autour d'une succession d'activités relativement prévisibles. Les repas, les promenades, les rendez-vous médicaux, les ateliers ou encore le traitement des différentes demandes rythment le fonctionnement de l'établissement. Les verbatims montrent que ces séquences constituent les principaux repères de l'activité quotidienne, même si leur enchaînement peut être modifié en fonction des besoins du service ou des situations rencontrées.

Si ces séquences constituent des repères relativement stables pour les agents, leur mise en œuvre demeure étroitement liée aux contraintes et aux situations rencontrées au cours de la journée.

5.1.3 L'imprévu comme composante ordinaire de l'activité

Si l'organisation quotidienne repose sur une succession d'activités relativement stables, les entretiens montrent qu'elle demeure constamment susceptible d'être réorganisée. Les participants décrivent une activité dans laquelle les événements imprévus occupent une place importante et conduisent régulièrement les agents à adapter leurs priorités. L'activité quotidienne apparaît ainsi comme un équilibre permanent entre les tâches planifiées et les situations qui émergent au cours de la journée.

L'un des participants résume cette incertitude de la manière suivante :

« La journée peut être très calme comme elle peut être extrêmement tendue ou chargée. Donc, c'est impossible de savoir. »

Les imprévus dans cette citation ne sont pas présentés comme des événements exceptionnels, mais comme une caractéristique ordinaire du travail. L'opposition entre une journée *« très calme »* et une journée *« extrêmement tendue ou chargée »* souligne l'incertitude qui accompagne l'activité quotidienne des agents. Les discours montrent ainsi que les professionnels anticipent moins un déroulement précis de leur journée qu'ils ne se préparent à adapter continuellement leur organisation aux situations rencontrées.

Les participants évoquent à ce titre une grande diversité de situations susceptibles de modifier le déroulement du service : conflits entre personnes détenues, urgences médicales, fouilles de cellules,

demandes particulières ou interventions extérieures. Ces événements conduisent régulièrement les agents à revoir leurs priorités et à réorganiser les activités initialement prévues.

Les consultations médicales, les visites d'avocats ou les rencontres avec différents partenaires nécessitent une coordination permanente des déplacements et de l'occupation des locaux. Comme l'explique un participant :

« On a plein d'intervenants qui peuvent venir. Et on doit les gérer, s'occuper d'eux. [...] C'est toute une organisation un peu difficile parce qu'on manque de locaux, de places. »

Ce second verbatim montre que les ajustements ne résultent pas uniquement d'événements imprévus liés à la détention. Ils sont également liés aux contraintes organisationnelles de l'établissement. Le manque de locaux disponibles conduit les agents à ajuster l'organisation des espaces afin de maintenir le fonctionnement quotidien de la détention.

Dans leur ensemble, les entretiens montrent que l'imprévu ne constitue pas une rupture dans l'activité des agents pénitentiaires. Il apparaît comme une dimension ordinaire de leur travail, conduisant les professionnels à ajuster en permanence leurs priorités, leurs déplacements et l'organisation des activités au cours de la journée.

5.1.4 La gestion des circulations comme principe organisateur du travail

La gestion des circulations constitue une dimension centrale de l'activité quotidienne des agents pénitentiaires. Les agents décrivent ainsi une activité largement organisée autour de la coordination des mouvements entre les secteurs de détention.

Comme l'explique un participant :

« Une journée plus ou moins type. Après, il y a plusieurs agents qui s'occupent des détenus. On les amène à gauche, à droite. On peut avoir des visites d'avocats. »

Cet extrait montre que le participant décrit les déplacements comme une activité ordinaire, intégrée à l'ensemble de ses missions. L'expression « à gauche, à droite » traduit le caractère répétitif et continu de ces accompagnements, qui s'enchaînent au fil de la journée sans être présentés comme des interventions exceptionnelles. Les déplacements apparaissent ainsi comme un élément permanent de l'organisation du travail, reliant les différentes activités de la détention et assurant leur déroulement.

Les agents doivent coordonner les déplacements des personnes détenues et des intervenants extérieurs en tenant compte de la configuration des bâtiments et de la disponibilité des locaux. Les modalités de circulation varient ainsi selon les infrastructures et conduisent les professionnels à adapter en permanence leur organisation.

Les discours recueillis révèlent ainsi que les agents ne décrivent pas leur travail comme une simple succession de tâches, mais comme une activité de coordination continue où planification et adaptation se combinent pour assurer le fonctionnement de la détention.

5.2 LES ESPACES COMME CADRE DE L'ACTIVITÉ QUOTIDIENNE

Les entretiens montrent que les agents pénitentiaires décrivent rarement les établissements à travers leur seule architecture. Leurs discours s'organisent principalement autour des différents espaces dans lesquels ils exercent leur activité quotidienne. Les cellules, les espaces de circulation, les ateliers, les

parloirs ou encore les postes de contrôle sont avant tout présentés comme des lieux d'action, dont les caractéristiques influencent concrètement l'organisation du travail et les pratiques professionnelles.

5.2.1 Les cellules : un lieu de contrôle et de gestion quotidienne

Les cellules occupent une place importante dans l'activité quotidienne des agents. Les participants les décrivent comme un espace de travail dans lequel se concentrent de nombreuses interventions, telles que les ouvertures et fermetures des portes, les contrôles, les distributions, les fouilles ou encore les échanges avec les personnes détenues.

« Les cellules, c'est vraiment là où commence notre travail. On y ouvre les portes, on répond aux demandes, on distribue les médicaments, on effectue les contrôles et, si nécessaire, les fouilles. »

Le participant définit la cellule moins comme un lieu d'hébergement que comme un espace de travail. En affirmant que *« c'est vraiment là où commence notre travail »*, il associe directement le début de son activité aux interventions réalisées dans les cellules. Les entretiens montrent que les cellules demeurent un espace d'intervention tout au long de la journée. Les agents y reviennent régulièrement pour répondre aux demandes des personnes détenues, effectuer des contrôles, réaliser des fouilles ou assurer différentes interventions liées au fonctionnement de la détention.

« Dans notre travail, il y a les fouilles de cellules, les fouilles de locaux, les demandes des personnes détenues, les discussions aussi qu'on peut avoir avec eux. »

Ce second verbatim montre que les cellules ne sont pas uniquement associées aux contrôles. Les participants y situent également les échanges avec les personnes détenues et différentes interventions liées au fonctionnement quotidien de la détention, soulignant ainsi la diversité des pratiques qui s'y déploient.

5.2.2 Les espaces de circulation : accompagner les déplacements au sein de l'établissement

Cependant, l'activité des agents pénitentiaires ne se limite pas aux interventions réalisées dans les cellules. Une part importante de leur activité consiste à organiser et accompagner les déplacements entre les différents secteurs de l'établissement. Les mouvements entre les cours de promenade, les ateliers, les parloirs, les locaux médicaux ou les salles destinées aux intervenants rythment ainsi l'organisation quotidienne.

Les cours de promenade occupent une place particulière. Elles constituent un temps quotidien mobilisant les agents pour l'organisation des déplacements, la surveillance des personnes détenues ainsi que la gestion des imprévus pouvant survenir au cours de cette activité. Les différents retours révèlent que les promenades ne constituent pas uniquement un moment de surveillance. Elles supposent une succession d'ajustements afin de répondre aux demandes formulées par les personnes détenues tout en maintenant le déroulement des autres activités prévues dans l'établissement.

Comme l'explique l'un des participants :

« Vers 8 heures, c'est de nouveau, d'après les secteurs, un secteur sur deux à la promenade. Ceux qui n'ont pas la promenade, on les met aux ateliers. [...] Pendant la promenade, Monsieur untel a froid, il veut remonter. Monsieur untel a besoin de faire pipi, il veut remonter. Donc on le prend, on le remet dans sa cellule. »

Le récit de ce participant montre que les circulations ne suivent pas un déroulement linéaire. Les demandes des personnes détenues conduisent régulièrement les agents à modifier l'organisation initialement prévue, illustrant le caractère évolutif de leur activité quotidienne.

Les données recueillies montrent également que les caractéristiques des établissements influencent l'organisation de ces déplacements. Dans certains établissements, les espaces sont regroupés au sein

d'une même structure, ce qui facilite les circulations. Dans d'autres, les agents doivent composer avec une architecture plus ancienne ou une organisation plus complexe des locaux, nécessitant une adaptation constante de leurs pratiques. Les entretiens réalisés dans le Jura illustrent notamment cette réalité, où certaines caractéristiques d'un des bâtiments conduisent les équipes à adapter l'organisation des promenades et des déplacements quotidiens.

Au-delà des promenades, les agents assurent également les déplacements liés aux visites d'avocats, aux consultations médicales, aux entretiens avec les différents intervenants ainsi qu'aux activités organisées dans les ateliers. Comme le souligne une participante :

« Il y a des visites d'avocats, des visites d'autres autorités. [...] Il faut toujours faire le transport, prendre la personne détenue, la mettre dans une salle, puis la ramener ensuite dans son secteur. »

Les déplacements ne concernent pas uniquement les personnes détenues, mais également l'ensemble des activités qui rythment le fonctionnement de l'établissement. La répétition des actions « *prendre* », « *mettre* », « *ramener* » traduit une succession de déplacements qui accompagne les interventions des différents acteurs extérieurs. Les circulations apparaissent ainsi comme une activité continue, indispensable à l'organisation quotidienne de la détention.

Dans leur ensemble, les entretiens montrent que les espaces de circulation constituent bien davantage que de simples lieux de passage. Les verbatims révèlent que les déplacements occupent une place centrale dans l'activité quotidienne des agents, qui coordonnent en permanence les mouvements des personnes détenues, des intervenants extérieurs et des différentes activités organisées au sein de l'établissement. Les circulations apparaissent ainsi comme une composante structurante des pratiques professionnelles décrites par les participants.

5.2.3 Des espaces aux fonctions évolutives : une organisation adaptée aux contraintes des établissements

Les entretiens montrent que les espaces disponibles au sein des établissements pénitentiaires ne sont pas systématiquement associés à une seule fonction. Plusieurs participants décrivent une organisation dans laquelle un même local accueille successivement différentes activités au cours de la journée. Cette polyvalence est particulièrement présente dans les établissements disposant d'un nombre limité d'espaces ou occupant des bâtiments plus anciens. Les agents expliquent ainsi devoir adapter l'utilisation des locaux, réorganiser les déplacements et modifier le déroulement de certaines activités en fonction des besoins du service.

Cette situation est illustrée par un participant :

« Si je dois amener la personne du point A au point B, mon truc c'est qu'il aille du point A au point B. Si je dois monter au premier étage parce qu'au rez-de-chaussée il y a des travaux, je monte au premier étage, il n'y a pas de problème. »

Ce verbatim montre que les modifications de parcours sont décrites comme des situations ordinaires de l'activité quotidienne. Le participant ne présente pas ces changements comme des difficultés particulières, mais comme des adaptations intégrées à son travail. Les contraintes liées aux travaux, à l'indisponibilité de certains locaux ou à l'organisation des espaces conduisent ainsi les agents à ajuster régulièrement leurs déplacements sans remettre en question les objectifs des missions qui leur sont confiées.

Les discours mettent également en évidence des différences entre les établissements étudiés. Les structures les plus récentes disposent généralement de locaux davantage spécialisés, tandis que plusieurs établissements plus anciens conduisent les équipes à utiliser successivement un même espace

pour différentes fonctions. Les participants montrent ainsi que les pratiques d'organisation varient selon les possibilités offertes par les infrastructures et que les agents adaptent leur manière de travailler aux caractéristiques propres de chaque établissement.

Dans leur ensemble, les entretiens montrent que les espaces sont mobilisés de manière flexible afin de répondre aux contraintes rencontrées au quotidien. Les locaux apparaissent moins comme des espaces associés à une fonction unique que comme des ressources que les agents réorganisent en fonction des besoins du service et des possibilités offertes par les établissements.

5.2.4 Les contraintes matérielles de l'espace carcéral

Au-delà de l'organisation des espaces et de leur utilisation quotidienne, les entretiens montrent que les agents pénitentiaires décrivent également leur environnement de travail à travers les contraintes matérielles propres aux établissements dans lesquels ils exercent.

Les participants évoquent spontanément plusieurs caractéristiques matérielles de leur environnement de travail. L'analyse thématique des entretiens met principalement en évidence les longues distances parcourues, les conditions thermiques, le manque de lumière naturelle, la présence de nombreux escaliers, l'ancienneté des bâtiments ainsi que le manque de locaux adaptés (Figure 6).

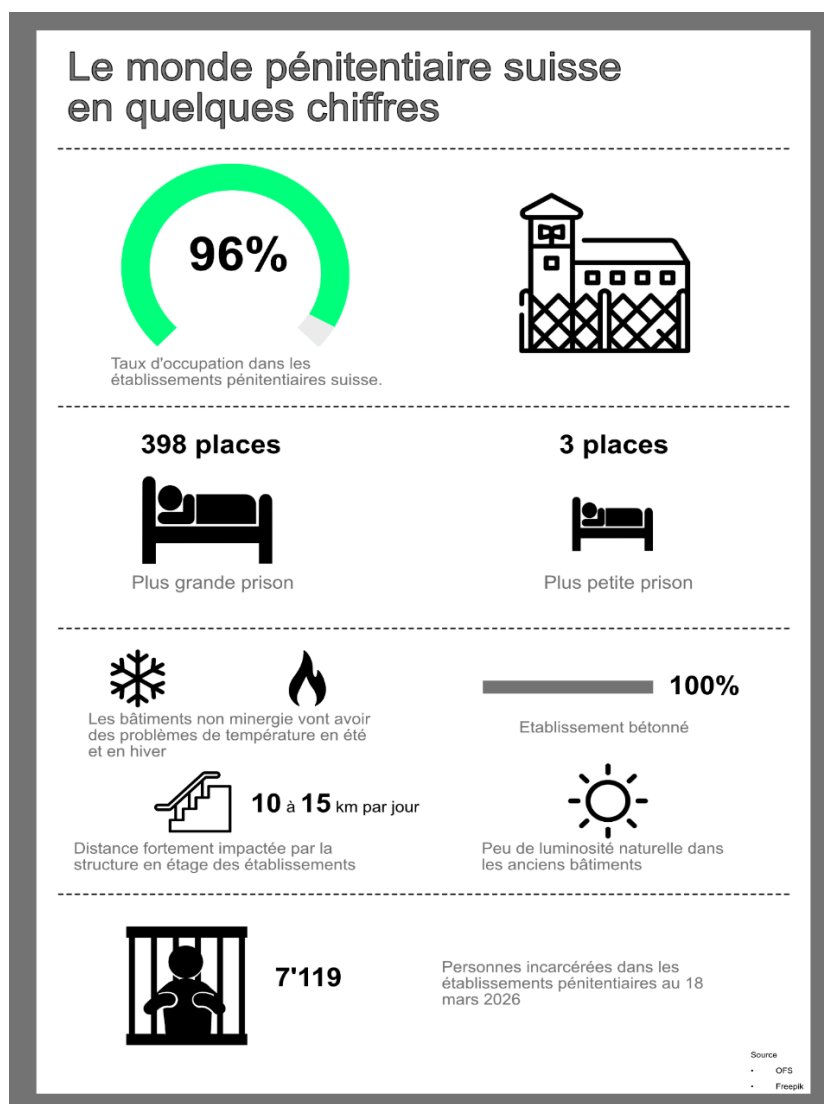


Figure 6 : Infographie sur les prisons romandes

Plusieurs participants évoquent spontanément les effets de l'environnement de travail sur leur activité quotidienne. Comme le souligne l'un d'eux :

« Quel est l'impact du lieu de travail ? Le fait d'être enfermé. Je pense qu'on peut aussi calculer le pourcentage de lumière. Le fait qu'on marche beaucoup aussi. »

Le participant formule spontanément une réflexion sur son environnement de travail plutôt qu'une simple description du bâtiment. Son discours met en relation les caractéristiques matérielles des lieux avec son expérience quotidienne, en évoquant simultanément l'enfermement, la lumière et les déplacements.

Les déplacements représentent l'une des contraintes les plus fréquemment évoquées au cours des entretiens. Les agents décrivent une activité nécessitant une mobilité permanente entre les différents secteurs de l'établissement, impliquant de nombreux déplacements à pied, des changements de niveaux et la manipulation régulière de matériel.

« Les gens font facilement plus de 10 000 pas par jour. Il y a des portes aussi, donc il y a aussi des escaliers à monter. Ici, il y a des chariots à pousser. Il y a des côtés physiques aussi qu'on a tendance à oublier. [...] Les gens sont tout le temps debout, marchent tout le temps et puis il y a toujours quelque chose à faire. »

Ce témoignage montre que le participant ne décrit pas une contrainte isolée, mais une accumulation d'exigences physiques qui accompagnent son activité quotidienne. L'énumération des longues distances parcourues, des escaliers, des portes à franchir ou encore des chariots à déplacer traduit une expérience du travail marquée par une sollicitation corporelle permanente. L'expression *« on a tendance à oublier »* souligne également que ces dimensions physiques sont perçues comme peu visibles, bien qu'elles fassent partie intégrante du quotidien des agents. Enfin, la récurrence de l'expression *« tout le temps »* montre le caractère continu de cet engagement physique. Les déplacements, les stations debout prolongées et les manipulations de matériel ne sont pas présentés comme des tâches ponctuelles, mais comme une composante permanente de l'activité professionnelle.

Les données recueillies révèlent ainsi que les espaces sont décrits à la fois à travers les activités qu'ils accueillent et les contraintes matérielles qui façonnent les pratiques professionnelles des agents pénitentiaires. La section suivante s'intéresse à la manière dont ces pratiques s'inscrivent dans des organisations du travail différentes selon les établissements étudiés.

5.3 UNE ORGANISATION DU TRAVAIL QUI VARIE SELON LES ÉTABLISSEMENTS

Les différentes discussions montrent que, si les missions confiées aux agents pénitentiaires demeurent globalement comparables dans les établissements étudiés, leur organisation quotidienne varie selon les caractéristiques propres à chaque structure. Les participants décrivent des modalités de fonctionnement différentes qui influencent la répartition des responsabilités, le degré de polyvalence des agents ainsi que les conditions dans lesquelles les missions sont exercées. Les différences observées concernent ainsi moins le contenu du métier que son organisation concrète.

5.3.1 Une répartition des responsabilités façonnée par l'organisation des établissements

Les entretiens montrent que la répartition des responsabilités varie principalement selon la taille et l'organisation des établissements. Les participants exerçant dans les structures de plus petite taille décrivent une activité reposant sur une forte polyvalence, les conduisant à assurer successivement des missions de surveillance, la distribution des traitements médicaux, la gestion des appels téléphoniques,

le contrôle des dispositifs de sécurité, certaines tâches administratives ainsi que l'accompagnement des intervenants extérieurs.

Comme l'explique l'un des participants :

« Justement, ça, c'est la spécificité des petits établissements. [...] On est des agents de détention très polyvalents. Ça veut dire qu'on fait tout. On peut être autant aux caméras que dans le cellulaire, que donner les médicaments aux personnes détenues, que s'occuper de prendre le téléphone, de répondre aux mails... »

Cela montre que la polyvalence est directement associée aux caractéristiques des petits établissements. L'expression « on fait tout » résume la manière dont la participante décrit son activité : les agents alternent entre différentes responsabilités sans être affectés durablement à une seule fonction. Les différentes responsabilités sont assumées par un même agent, ce qui conduit les professionnels à adapter continuellement leur activité aux besoins du service.

À l'inverse, les participants travaillant dans des établissements de plus grande taille décrivent une organisation davantage structurée autour de fonctions spécifiques. Comme l'explique un agent :

« Tu as le chef d'atelier, tu as les agents de détention et tu as les spécialistes. [...] Les spécialistes, c'est principalement les centralistes. Donc, c'est eux qui gèrent les caméras, les interphones, les téléphones. [...] Tu as la personne qui s'occupe de la poste, qui est spécialiste. »

Cette seconde citation met en évidence une organisation dans laquelle certaines responsabilités sont attribuées à des postes clairement identifiés. La répétition du terme « spécialiste » montre que le participant décrit spontanément son établissement à travers la différenciation des fonctions plutôt qu'à travers les tâches réalisées. L'organisation apparaît ainsi structurée autour de postes identifiés, chacun étant associé à des responsabilités spécifiques.

Les verbatims montrent ainsi que les différences entre établissements concernent moins la nature des missions confiées aux agents que leur mode d'organisation. Les petites structures reposent sur une forte polyvalence, tandis que les établissements plus importants favorisent une répartition plus spécialisée des responsabilités. Ces deux modalités d'organisation influencent directement la manière dont les agents décrivent et exercent leur activité quotidienne.

5.3.2 Une évolution des pratiques professionnelles au fil de l'expérience et des missions

Les participants décrivent une évolution progressive du métier d'agent pénitentiaire. Si la sécurité demeure au cœur de leur activité, plusieurs expliquent que leur travail intègre aujourd'hui davantage de dimensions relationnelles, organisationnelles et de coordination. Les échanges avec les personnes détenues, la coordination avec les différents intervenants et l'organisation de la détention sont désormais présentés comme des composantes ordinaires de leur pratique professionnelle.

Comme le résume un participant :

« Le métier d'agent de détention, c'est principalement de l'accompagnement. C'est des relations humaines, des relations interpersonnelles. C'est de pouvoir accompagner tout en garantissant un cadre. »

Le participant choisit spontanément de définir son métier à partir des relations développées avec les personnes détenues plutôt qu'à travers les missions de sécurité. La répétition des expressions « accompagnement » et « relations humaines » traduit une représentation du métier dans laquelle les dimensions relationnelles occupent une place centrale tout en restant associées au maintien du cadre institutionnel.

Plusieurs participants décrivent également une transformation de leur propre manière d'exercer ce métier au fil de leur expérience. L'un d'eux explique ainsi :

« Personnellement, je sais qu'à 30 ans, le mec qui venait [...] me traitait de fils de pute, je me serais vraiment fâché. Là, maintenant, tu apprends à faire un pas en arrière. [...] Puis l'expérience que j'ai eue avec les personnes en situation de handicap, ça m'aide énormément. [...] Je pense que c'est pour ça qu'ici, on a une moyenne d'âge plus haute. »

Ce verbatim met en évidence une évolution des pratiques professionnelles à travers l'expérience acquise. Le participant oppose explicitement sa manière de réagir au début de sa carrière à celle qu'il décrit aujourd'hui. Le contraste entre « je me serais vraiment fâché » et « tu apprends à faire un pas en arrière » montre que l'expérience conduit à développer d'autres façons d'intervenir face aux situations de tension. Le participant associe également cette évolution à son parcours professionnel antérieur auprès de personnes en situation de handicap, qu'il présente comme une ressource lui permettant de mieux contextualiser les situations rencontrées et d'adapter sa communication. Les compétences relationnelles apparaissent ainsi comme le résultat d'un apprentissage progressif, construit à la fois au contact des personnes détenues et à travers des expériences professionnelles et personnelles antérieures.

Cette importance accordée au parcours de vie apparaît également dans d'autres entretiens. Un participant souligne notamment que la maturité constitue une qualité essentielle pour exercer cette profession :

« Il faut être très social. [...] Et puis être mature. [...] Quand t'as 25 ans, t'as pas forcément l'expérience de vie que quand t'en as 40. [...] Quand t'as toi-même une famille, des enfants, c'est souvent le meilleur moyen pour apaiser les conflits. »

Ce discours montre que les compétences relationnelles sont également associées à l'expérience de vie des professionnels. Les participants ne les présentent pas uniquement comme des savoir-faire acquis en détention, mais aussi comme des ressources développées au cours de leur parcours personnel et professionnel, qui facilitent la gestion des conflits, la communication et l'accompagnement des personnes détenues.

Dans leur ensemble, les entretiens montrent que les participants décrivent une double évolution : celle du métier, qui accorde une place croissante aux dimensions relationnelles et organisationnelles, et celle des professionnels eux-mêmes, dont les pratiques se transforment progressivement au fil de leur expérience en détention, mais également grâce aux ressources issues de leur parcours de vie.

5.4 LES INTERACTIONS : UNE COMPOSANTE PERMANENTE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Les interactions entre les agents pénitentiaires et les personnes détenues occupent une place centrale dans l'activité quotidienne des professionnels. Présentes tout au long de la journée, elles accompagnent les ouvertures et fermetures des cellules, les déplacements, les promenades, les distributions de repas ainsi que les nombreuses sollicitations formulées par les personnes détenues. Les échanges apparaissent ainsi comme une composante permanente du travail des agents et remplissent plusieurs fonctions dans l'organisation de la détention, tout en restant encadrés par les responsabilités institutionnelles confiées aux professionnels.

5.4.1 Des interactions présentes tout au long de l'activité quotidienne

Les entretiens montrent que les interactions accompagnent l'ensemble des activités réalisées par les agents pénitentiaires.

Comme l'explique l'un des participants :

« Ici, on est beaucoup avec eux. On les voit plusieurs fois dans la journée. On est constamment en interaction, que ce soit pour les ouvertures, les repas, les promenades ou simplement lorsqu'ils nous sollicitent. »

Le participant ne présente pas les interactions comme des moments particuliers de son activité, mais comme une réalité continue du travail quotidien. La succession des exemples – ouvertures, repas, promenades ou sollicitations – montre que les échanges accompagnent l'ensemble des missions réalisées par les agents. Les interactions apparaissent ainsi moins comme une tâche spécifique que comme une dimension transversale de leur activité professionnelle.

Si leur fréquence varie selon les établissements, les verbatims montrent que les interactions constituent une dimension transversale des pratiques professionnelles et accompagnent l'ensemble des missions réalisées par les agents.

5.4.2 Les interactions comme ressource professionnelle

Les échanges avec les personnes détenues remplissent plusieurs fonctions dans le travail quotidien des agents. Les participants expliquent qu'ils permettent non seulement de répondre aux demandes formulées par les détenus, mais également d'observer leur état général, de transmettre des informations, d'expliquer certaines décisions ou encore d'anticiper d'éventuelles difficultés.

Comme le résume un participant :

« Il faut être patient. Il faut être intéressé par l'humain. [...] Le métier d'agent de détention, c'est principalement de l'accompagnement. C'est des relations humaines, des relations interpersonnelles. »

Le participant ne met pas en avant des compétences techniques ou sécuritaires pour définir son métier. Il insiste au contraire sur la patience, l'intérêt pour l'humain et les relations interpersonnelles. Cette manière de présenter son activité montre que les dimensions relationnelles sont perçues comme des ressources mobilisées au quotidien dans l'exercice de la profession.

Plusieurs participants mobilisent également explicitement la notion de sécurité dynamique pour décrire cette évolution des pratiques professionnelles. Comme l'explique l'un d'eux :

« La sécurité, certes, on fait de la sécurité, mais ce n'est pas ça, aujourd'hui, qui est le principal. Parce qu'on met beaucoup l'accent sur la sécurité dynamique. [...] La sécurité dynamique passe principalement par cette relation qu'on doit pouvoir mettre en place, relation de confiance avec les personnes détenues. [...] On n'est plus dans le tout sécuritaire. On est plus dans l'accompagnement, sécurisé, dans un cadre précis. »

Cet exemple montre que le participant associe explicitement la sécurité dynamique au développement d'une relation de confiance avec les personnes détenues. Il ne présente pas cette approche comme une mission supplémentaire, mais comme une manière différente d'exercer le métier, dans laquelle les interactions deviennent un moyen de concilier les exigences de sécurité, d'accompagnement et de fonctionnement quotidien de la détention.

Les propos recueillis montrent ainsi que les compétences relationnelles sont décrites comme des ressources mobilisées quotidiennement afin d'assurer le bon déroulement de la détention et d'accompagner les différentes missions exercées par les agents. Plusieurs participants les associent d'ailleurs explicitement aux principes de la sécurité dynamique, présentée comme une manière d'exercer le métier fondée sur la relation avec les personnes détenues, sans remettre en question les exigences de sécurité propres au milieu carcéral.

5.4.3 Une relation construite dans un cadre professionnel

Si les interactions occupent une place importante dans le travail quotidien, les participants soulignent également qu'elles s'inscrivent dans un cadre professionnel clairement défini. Les échanges avec les personnes détenues doivent permettre la communication et l'accompagnement tout en respectant les responsabilités confiées aux agents pénitentiaires ainsi que les règles de fonctionnement de l'établissement.

Plusieurs participants insistent sur la nécessité de maintenir une distance professionnelle.

« On peut discuter avec eux, mais il faut toujours garder une certaine distance. »

Cet exemple montre que les interactions sont constamment pensées à travers un équilibre entre proximité et cadre professionnel. Les échanges sont présentés comme indispensables au bon déroulement de la détention, sans pour autant remettre en question les limites que les agents s'imposent dans l'exercice de leur fonction. Les participants décrivent ainsi une relation qui repose autant sur la communication que sur le maintien de leur rôle institutionnel.

Plusieurs participants expliquent que cette posture évolue progressivement avec l'expérience, leur manière d'interagir avec les personnes détenues se transformant au fil de leur parcours professionnel tout en conservant les limites imposées par leur fonction.

L'un d'eux résume cette évolution de la manière suivante :

« Avant, je pensais que s'ils étaient en prison, c'est qu'ils le méritaient. [...] Maintenant, c'est tout le contraire. J'ai appris à les connaître, je passe beaucoup de temps avec eux, à discuter avec eux. [...] Je suis devenu presque social grâce à ces interactions avec ces personnes. »

Ce verbatim met en évidence une transformation du regard porté sur les personnes détenues. Le participant oppose explicitement sa perception au début de sa carrière à celle qu'il décrit aujourd'hui, en soulignant le rôle joué par les interactions quotidiennes dans cette évolution. Le contraste entre « avant » et « maintenant » structure l'ensemble de son récit et met en évidence un changement progressif dans sa manière d'appréhender les personnes détenues. L'expression « *je suis devenu presque social* » traduit la manière dont il perçoit l'évolution de sa pratique professionnelle, désormais davantage marquée par les échanges et la compréhension des personnes détenues. Les interactions apparaissent ainsi comme une expérience qui contribue à faire évoluer la manière dont certains agents appréhendent leur métier.

Dans leur ensemble, les entretiens montrent que les interactions reposent sur un équilibre entre disponibilité relationnelle et maintien d'un cadre professionnel. Les verbatims révèlent que les échanges avec les personnes détenues ne constituent pas une mission distincte des autres activités des agents pénitentiaires, mais traversent l'ensemble de leurs pratiques professionnelles. Ils sont mobilisés pour communiquer, accompagner les personnes détenues, organiser la détention et prévenir certaines tensions, tout en demeurant encadrés par les responsabilités institutionnelles propres à la fonction. Les dimensions relationnelles apparaissent ainsi comme une composante ordinaire des pratiques professionnelles et se développent progressivement au fil de l'expérience, sans remettre en question le rôle institutionnel des agents.

Le chapitre suivant s'appuie sur ces résultats pour les confronter aux travaux issus de la littérature scientifique et en proposer une discussion au regard de la problématique de recherche.

Sixième partie

DISCUSSION

La partie précédente a présenté les principaux résultats issus des entretiens réalisés auprès des agents pénitentiaires. Cette discussion vise à les mettre en perspective avec les travaux scientifiques mobilisés dans la revue de littérature afin d'examiner dans quelle mesure ils confirment, complètent ou nuancent les connaissances actuelles relatives aux pratiques professionnelles en milieu carcéral.

Elle s'organise autour des principales dimensions mises en évidence au cours de l'analyse : le rôle des espaces dans l'activité quotidienne, l'influence des contextes organisationnels, la place des interactions avec les personnes détenues, puis une lecture intégrée de ces résultats permettant de répondre à la problématique de cette recherche.

6.1 COMPRENDRE LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES À TRAVERS L'ESPACE CARCÉRAL

Les recherches en géographie carcérale ont profondément renouvelé la compréhension de la prison au cours des deux dernières décennies. Alors que les premiers travaux envisageaient principalement l'établissement pénitentiaire comme un dispositif de privation de liberté, les recherches plus récentes montrent que les espaces carcéraux participent activement aux expériences vécues par les individus qui les occupent. Moran (2015) ainsi que Moran et Jewkes (2015) soulignent que les configurations spatiales, les circulations ou encore les dispositifs architecturaux contribuent à structurer les pratiques quotidiennes au sein des établissements. Cette perspective est prolongée par Turner, Moran et Jewkes (2022), qui montrent que les espaces ne constituent pas un simple décor de la détention, mais une composante active de l'organisation des activités et des relations qui s'y développent.

Les résultats obtenus dans cette recherche s'inscrivent dans cette perspective, tout en déplaçant le regard vers les agents pénitentiaires. Les participants décrivent rarement l'établissement dans sa globalité. Leurs discours s'organisent principalement autour des espaces qu'ils investissent quotidiennement : les cellules, les espaces de promenade, les couloirs, les postes de surveillance, les locaux polyvalents ou encore les zones de circulation. Ces espaces sont moins définis par leurs caractéristiques architecturales que par les pratiques professionnelles qu'ils rendent possibles. Les cellules sont ainsi présentées comme des lieux de contrôle, de communication et de gestion quotidienne, tandis que les espaces de circulation ou les postes de surveillance sont décrits à travers les activités de coordination et de contrôle qu'ils impliquent. Les résultats montrent ainsi que les agents appréhendent leur environnement professionnel comme un ensemble de lieux d'action, dont les caractéristiques orientent concrètement leurs pratiques quotidiennes.

Cette observation prolonge les travaux de la géographie carcérale. Si Moran (2015), Turner, Moran et Jewkes (2022) ainsi que Bessemans et Vandendriessche (2025) mettent principalement en évidence les effets de l'architecture sur les expériences carcérales, les résultats obtenus montrent que cette influence concerne également les professionnels. Les espaces ne structurent pas uniquement les déplacements ou les interactions ; ils orientent également l'organisation du travail, les marges de manœuvre des agents et les ajustements qu'ils développent pour répondre aux exigences de leur activité quotidienne. L'espace apparaît ainsi comme une dimension qui participe directement à la construction des pratiques professionnelles plutôt que comme un simple cadre dans lequel elles s'exercent.

Les entretiens mettent également en évidence que les caractéristiques matérielles des établissements influencent directement les conditions d'exercice du métier. Les longues distances parcourues quotidiennement, les difficultés de régulation thermique, le manque de lumière naturelle, les escaliers ou encore l'insuffisance de certains locaux sont décrits comme des contraintes avec lesquelles les agents composent en permanence. Ces résultats rejoignent les analyses d'Engstrom et van Ginneken (2022), qui montrent que les environnements carcéraux influencent les conditions de travail du personnel. Ils

permettent toutefois de compléter cette perspective en mettant en évidence la manière dont ces caractéristiques sont intégrées aux pratiques quotidiennes. Les contraintes matérielles n'apparaissent donc pas uniquement comme des facteurs susceptibles d'altérer les conditions de travail. Les résultats montrent qu'elles sont intégrées aux pratiques professionnelles elles-mêmes : les agents adaptent leurs déplacements, réorganisent certaines activités, coordonnent les circulations et développent des ajustements quotidiens afin de composer avec les caractéristiques des établissements.

L'un des principaux apports de cette recherche réside ainsi dans la manière d'appréhender le rôle de l'espace dans les pratiques professionnelles des agents pénitentiaires. Les résultats invitent à considérer les établissements pénitentiaires non seulement comme des lieux d'enfermement, mais également comme des environnements de travail dont les caractéristiques spatiales et matérielles participent directement à la construction des pratiques professionnelles. L'espace apparaît ainsi comme une ressource autant qu'une contrainte, avec laquelle les agents composent quotidiennement en ajustant leurs déplacements, leurs interventions et l'organisation de leur activité afin d'assurer le fonctionnement de la détention. Cette lecture contribue à rapprocher les apports de la géographie carcérale des recherches consacrées au personnel pénitentiaire en montrant que les caractéristiques des espaces influencent non seulement l'expérience de l'incarcération, mais également les pratiques de celles et ceux qui y exercent leur profession. Elle constitue ainsi un premier élément de réponse à la problématique de cette recherche, en mettant en évidence que les pratiques professionnelles se construisent en interaction constante avec les caractéristiques spatiales des établissements.

6.2 LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES À L'ÉPREUVE DES CONTEXTES ORGANISATIONNELS : UNE COMPARAISON ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS JURASSIENS ET VALAISANS

Les recherches consacrées au personnel pénitentiaire montrent que les pratiques professionnelles des agents ne peuvent être comprises indépendamment des contextes organisationnels dans lesquels elles s'inscrivent. Liebling (2011) souligne que l'organisation interne des établissements influence les marges d'autonomie des professionnels ainsi que leurs modalités d'intervention. Cette perspective est prolongée par Auty et Liebling (2020), qui mettent en évidence le rôle du climat organisationnel dans les relations de travail et le fonctionnement des établissements. Plus récemment, Forsyth et al. (2025) montrent que les ressources disponibles, la répartition des responsabilités et la coopération entre collègues influencent directement la manière dont les agents exercent leurs missions quotidiennes.

Les résultats obtenus dans cette recherche confirment l'importance de ces dimensions organisationnelles, tout en montrant qu'elles prennent des formes différentes selon les établissements étudiés. Les agents interrogés dans le Jura et en Valais décrivent des missions largement comparables, centrées sur la surveillance, l'organisation de la détention, le maintien de la sécurité et les interactions avec les personnes détenues. En revanche, les modalités selon lesquelles ces missions sont exercées varient d'un établissement à l'autre. Les structures de plus petite taille reposent davantage sur la polyvalence des agents, tandis que les établissements plus importants privilégient une répartition plus spécialisée des responsabilités. Les entretiens font apparaître que les différences observées concernent moins les missions elles-mêmes que la manière dont les professionnels les exercent et les décrivent : les agents des petits établissements mettent en avant leur polyvalence, tandis que ceux des établissements plus importants insistent davantage sur la spécialisation des fonctions. Ces différences influencent directement l'organisation du travail, la coordination entre collègues et les marges de manœuvre dont disposent les professionnels dans leur activité quotidienne. Cette observation rejoint les travaux de Giovannini et Giauque (2024), qui montrent que les ressources organisationnelles, la coopération interne

et les capacités d'adaptation constituent des éléments essentiels du fonctionnement des institutions pénitentiaires en Suisse romande.

Les entretiens montrent toutefois que ces différences ne relèvent pas uniquement des choix organisationnels propres à chaque établissement. Elles apparaissent également étroitement liées aux caractéristiques matérielles des lieux dans lesquels le travail s'exerce. Le manque de locaux disponibles, l'ancienneté des bâtiments, les circulations verticales, les longues distances parcourues ou encore les contraintes thermiques conduisent les agents à adapter quotidiennement leur manière d'organiser les activités. Les résultats suggèrent ainsi que les modalités d'organisation observées résultent d'une articulation constante entre les ressources organisationnelles et les possibilités offertes par les infrastructures. Cette observation rejoint les analyses de Milhaud (2017), qui considère la prison comme une « peine spatiale », dans laquelle les caractéristiques des lieux participent à l'organisation de la vie quotidienne. Les données recueillies suggèrent toutefois que cette dimension spatiale ne concerne pas uniquement l'expérience des personnes détenues : elle façonne également les pratiques professionnelles des agents, qui développent des adaptations permanentes afin de composer avec les contraintes de leur environnement de travail.

Cette interprétation permet de prolonger les travaux de Moran (2015), Turner, Moran et Jewkes (2022) ainsi que Bessemans et Vandendriessche (2025). Alors que ces auteurs montrent principalement que les caractéristiques spatiales influencent les expériences vécues en détention, les résultats de cette recherche indiquent qu'elles contribuent également à structurer les pratiques professionnelles des agents pénitentiaires. Les espaces apparaissent ainsi non seulement comme des lieux d'incarcération, mais aussi comme des environnements de travail qui orientent les modalités d'action, les coordinations et les marges de manœuvre des professionnels.

Les recherches consacrées au stress environnemental mettent principalement l'accent sur les effets des conditions de travail sur la santé et le bien-être des agents (Steiner & Wooldredge, 2015 ; Ferdik & Smith, 2017). Les résultats obtenus invitent à compléter cette perspective. Les contraintes matérielles ne sont pas uniquement décrites comme des facteurs susceptibles d'accroître la fatigue ou le stress ; elles apparaissent également comme des éléments avec lesquels les professionnels composent continuellement dans l'organisation de leur activité. Les déplacements, l'utilisation des espaces, la planification des interventions ou encore la coordination entre collègues sont régulièrement ajustés en fonction des caractéristiques des établissements. Les contraintes spatiales deviennent ainsi une composante ordinaire du travail, intégrée aux arbitrages réalisés quotidiennement par les agents.

Cette analyse conduit ainsi à dépasser une lecture opposant organisation et architecture. Les résultats montrent que les pratiques professionnelles se construisent dans l'articulation permanente entre les ressources organisationnelles, les caractéristiques spatiales et les ajustements développés par les agents pour répondre aux exigences de leur activité. Les différences observées entre les établissements étudiés ne résultent donc pas d'un seul facteur, mais de la combinaison de ces différentes dimensions. Cette lecture invite ainsi à considérer les organisations pénitentiaires comme des environnements de travail au sein desquels l'organisation, l'espace et les pratiques professionnelles se façonnent mutuellement. Plus largement, les résultats suggèrent que les pratiques professionnelles ne peuvent être expliquées par une seule dimension organisationnelle ou spatiale, mais par les adaptations continues que les agents développent pour répondre aux contraintes de leur activité quotidienne. Cette lecture constitue ainsi un deuxième élément de réponse à la problématique de cette recherche et conduit naturellement à s'intéresser au rôle des interactions dans la construction des pratiques professionnelles.

6.3 LES INTERACTIONS COMME COMPOSANTE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Les résultats obtenus montrent que les interactions occupent une place centrale dans l'activité quotidienne des agents pénitentiaires. Les participants ne les décrivent jamais comme une mission distincte venant s'ajouter aux tâches de surveillance ou d'organisation de la détention. Elles apparaissent au contraire comme une composante ordinaire du travail, mobilisée tout au long de la journée pour organiser les déplacements, répondre aux demandes des personnes détenues, prévenir certaines tensions, recueillir des informations ou accompagner le déroulement des différentes activités. Les interactions sont ainsi intégrées à l'ensemble des pratiques professionnelles plutôt qu'associées à des moments spécifiques de l'activité.

Cette observation rejoint les travaux consacrés à la sécurité dynamique. Santorso (2021) montre que cette approche transforme moins les missions confiées aux agents que la manière dont celles-ci sont exercées. Les interactions, l'observation des comportements et la connaissance des personnes détenues deviennent des ressources professionnelles mobilisées pour assurer simultanément la sécurité, le fonctionnement de l'établissement et la prévention des incidents. Les résultats obtenus confirment cette évolution. Les participants décrivent les échanges quotidiens comme un élément constitutif de leur activité professionnelle et non comme une compétence particulière ou une mission supplémentaire.

Cette lecture est également cohérente avec les analyses de Liebling (2011) et de Crewe (2011), selon lesquelles l'autorité professionnelle repose aujourd'hui moins sur la seule application des règles que sur la capacité des agents à construire des relations leur permettant de maintenir un cadre sécuritaire légitime. Les travaux plus récents de Crewe, Schliehe et Przybylska (2023) prolongent cette perspective en montrant que les interactions quotidiennes participent directement à l'organisation de la détention et au maintien d'un climat institutionnel stable. Les résultats de cette recherche confirment ces analyses, tout en montrant que les agents ne distinguent pas explicitement les dimensions relationnelles des autres composantes de leur travail. Les compétences relationnelles ne sont toutefois pas présentées comme des dispositions individuelles préexistantes. Les discours montrent qu'elles se développent progressivement au fil de l'expérience professionnelle, mais également grâce aux ressources issues du parcours de vie des agents. Plusieurs participants associent en effet leur capacité à prendre du recul, à gérer les situations conflictuelles ou à accompagner les personnes détenues à la maturité acquise au cours de leur trajectoire personnelle et professionnelle. Les interactions apparaissent ainsi comme des compétences construites progressivement au contact du terrain, nourries à la fois par l'expérience en détention et par des expériences antérieures.

Cette recherche apporte toutefois un éclairage complémentaire à cette littérature. Les résultats suggèrent que la sécurité dynamique est moins perçue par les agents comme un modèle théorique ou une doctrine institutionnelle que comme une manière ordinaire d'exercer leur métier. Les interactions sont mobilisées simultanément pour assurer la sécurité, organiser les activités quotidiennes, recueillir des informations, expliquer certaines décisions, accompagner les personnes détenues ou prévenir les tensions. Elles ne constituent donc pas un registre d'action distinct, mais une dimension transversale des pratiques professionnelles.

Cette analyse conduit ainsi à considérer les interactions non comme un complément aux missions traditionnelles des agents pénitentiaires, mais comme l'une des modalités concrètes par lesquelles ces missions sont exercées. Les observations réalisées indiquent que les pratiques professionnelles se construisent dans une articulation permanente entre les exigences sécuritaires, les relations développées avec les personnes détenues et les ajustements réalisés au fil des situations rencontrées. Les interactions apparaissent ainsi comme une ressource professionnelle permettant aux agents d'adapter leurs interventions aux contextes rencontrés tout en maintenant le cadre institutionnel. Cette lecture constitue un troisième élément de réponse à la problématique de cette recherche et conduit

naturellement à une réflexion plus globale sur l'articulation entre les dimensions spatiales, organisationnelles et relationnelles des pratiques professionnelles.

6.4 UNE LECTURE INTÉGRÉE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES : L'ARTICULATION ENTRE ESPACE, ORGANISATION ET INTERACTIONS

Les analyses présentées dans ce chapitre montrent que les pratiques professionnelles des agents pénitentiaires ne peuvent être comprises à partir d'une seule dimension du travail. Les recherches consacrées au personnel pénitentiaire mettent successivement l'accent sur les missions de sécurité (Liebling, 2011), les compétences relationnelles (Crewe, 2011 ; Crewe, Schliehe & Przybylska, 2023) ou encore les contextes organisationnels (Auty & Liebling, 2020 ; Forsyth et al., 2025). De leur côté, les travaux de la géographie carcérale s'intéressent principalement aux effets des espaces sur les expériences vécues en détention (Moran, 2015 ; Moran & Jewkes, 2015 ; Moran, Turner & Schliehe, 2018 ; Bessemans & Vandendriessche, 2025). Les résultats obtenus montrent que ces différentes approches gagnent à être articulées afin de mieux comprendre les pratiques professionnelles des agents pénitentiaires.

Cette perspective rejoint les approches développées en ergonomie de l'activité. Daniellou (2005), Clot (2008), Caroly (2010) et Falzon (2013) montrent que le travail réel ne peut être réduit aux seules prescriptions institutionnelles. L'activité se construit dans des ajustements permanents entre les objectifs fixés par l'organisation, les contraintes de l'environnement et les ressources mobilisées par les professionnels. Caroly (2010) souligne en particulier que ces modalités d'intervention reposent également sur des régulations collectives développées au sein des équipes afin de faire face aux situations complexes rencontrées dans le travail quotidien. Les résultats obtenus dans cette recherche s'inscrivent pleinement dans cette perspective. Les agents pénitentiaires décrivent une activité qui consiste moins à appliquer mécaniquement des prescriptions qu'à développer des ajustements continus afin d'articuler les caractéristiques des espaces, les modalités d'organisation de leur établissement, les interactions avec les personnes détenues ainsi que les nombreuses situations imprévues rencontrées au quotidien.

L'analyse met en évidence que les ajustements évoluent au fil de l'expérience professionnelle, notamment grâce au développement des compétences relationnelles, à la connaissance progressive des espaces et à la capacité d'anticiper certaines situations. Les discours montrent toutefois que ces ressources ne proviennent pas uniquement de l'expérience acquise en détention. Plusieurs participants soulignent également l'importance de leur parcours de vie et de leurs expériences professionnelles antérieures dans leur manière de communiquer, de prendre du recul et d'accompagner les personnes détenues. Cette observation rejoint les analyses de Dubar (2015), selon lesquelles les expériences professionnelles participent à la construction de l'identité professionnelle. Sans permettre d'étudier directement ces processus identitaires, cette recherche suggère que les pratiques professionnelles se développent progressivement à travers les apprentissages réalisés dans le travail quotidien, mais aussi grâce aux ressources construites au cours des trajectoires personnelles et professionnelles des agents.

L'un des principaux apports de cette recherche réside dans le rapprochement de perspectives théoriques généralement mobilisées séparément pour analyser le travail pénitentiaire. Alors que la littérature traite souvent de manière distincte les dimensions spatiales, organisationnelles ou relationnelles, les résultats montrent que ces dimensions s'articulent continuellement dans l'activité quotidienne des agents. Cette recherche conduit ainsi à proposer un cadre d'analyse intégré des pratiques professionnelles, selon lequel celles-ci se construisent à travers des ajustements permanents réalisés par les agents à l'intersection de trois dimensions complémentaires : les caractéristiques spatiales des établissements, les modalités d'organisation du travail et les interactions développées au quotidien. Les ajustements

développés par les agents constituent le mécanisme qui articule ces trois dimensions et explique la construction de leurs pratiques professionnelles. Cette proposition est synthétisée dans la figure 7.



Figure 7 : Modèle analytique des pratiques professionnelles des agents pénitentiaires

Ce cadre d'analyse permet de répondre à la problématique de cette recherche. Les résultats montrent que les pratiques professionnelles des agents pénitentiaires ne se construisent ni à partir des seules prescriptions institutionnelles, ni uniquement sous l'effet des caractéristiques architecturales ou des interactions avec les personnes détenues. Elles prennent forme dans l'articulation permanente entre les espaces de travail, l'organisation des établissements et les interactions quotidiennes, auxquelles les professionnels répondent par des ajustements continus. Les espaces offrent des possibilités d'action tout en imposant certaines contraintes ; l'organisation structure les modalités d'intervention et les marges de manœuvre ; les interactions permettent enfin d'adapter les pratiques aux situations rencontrées tout en conciliant les exigences de sécurité, le fonctionnement de la détention et les relations avec les personnes détenues. Les pratiques professionnelles apparaissent ainsi comme des activités situées, évolutives et contextualisées, construites dans l'action à travers les arbitrages réalisés quotidiennement par les agents.

Cette lecture intégrée constitue la principale contribution de cette recherche. En articulant les apports de la géographie carcérale, de la sociologie des professions et de l'ergonomie de l'activité, elle montre que les pratiques professionnelles ne peuvent être comprises qu'en analysant simultanément les dimensions spatiales, organisationnelles et relationnelles du travail. Au-delà du seul contexte pénitentiaire, cette approche souligne l'intérêt d'appréhender les pratiques professionnelles comme des constructions dynamiques, continuellement façonnées par les caractéristiques des environnements de travail et les adaptations développées par les professionnels pour répondre aux exigences de leur activité.

Septième partie

CONCLUSION

Cette recherche visait à comprendre **comment les caractéristiques spatiales, organisationnelles et relationnelles de l'espace carcéral participent à la construction des pratiques professionnelles des agents pénitentiaires.**

Les analyses réalisées permettent d'apporter une réponse claire à cette question. Les pratiques professionnelles des agents pénitentiaires ne se construisent ni exclusivement à partir des prescriptions institutionnelles, ni uniquement autour des missions de sécurité qui leur sont confiées. Elles prennent forme à travers un processus continu d'ajustement entre les caractéristiques spatiales des établissements, leur organisation interne, les interactions développées avec les personnes détenues ainsi que les nombreuses contraintes rencontrées dans l'activité quotidienne. Les pratiques professionnelles apparaissent ainsi comme des pratiques situées, qui se construisent dans l'articulation permanente entre les espaces de travail, les modalités d'organisation et les relations développées au sein de la détention. Les analyses montrent également que les agents mobilisent, dans ces ajustements quotidiens, des ressources issues de leur expérience professionnelle et de leur parcours de vie, qui contribuent progressivement au développement de leurs compétences relationnelles.

Les résultats montrent que les caractéristiques spatiales des établissements influencent directement les modalités d'exercice du métier. Les espaces carcéraux ne constituent pas uniquement le cadre dans lequel s'exerce le travail des agents ; ils participent activement à la construction de leurs pratiques professionnelles. Les configurations architecturales, les possibilités de circulation et les contraintes matérielles orientent les ajustements développés par les professionnels pour répondre aux exigences du milieu carcéral. Les comparaisons réalisées entre les établissements étudiés montrent également que, si les missions fondamentales demeurent comparables, leur mise en œuvre varie selon les contextes organisationnels. Les différences observées concernent notamment la polyvalence des agents, la répartition des responsabilités et les modalités de coordination du travail, confirmant que les pratiques professionnelles se développent toujours dans un contexte institutionnel et spatial particulier.

Cette recherche met également en évidence le rôle central des interactions avec les personnes détenues. Les participants décrivent les principes de la sécurité dynamique comme pleinement intégrés à leur activité professionnelle. Les échanges quotidiens, l'observation des comportements, la prévention des tensions et la connaissance des personnes détenues apparaissent comme des ressources mobilisées pour assurer simultanément la sécurité, le fonctionnement de la détention et l'accompagnement des personnes incarcérées. Les dimensions relationnelles ne constituent donc pas une mission supplémentaire ; elles représentent une modalité ordinaire d'exercice des missions confiées aux agents pénitentiaires.

L'une des principales contributions de ce mémoire réside dans la proposition d'un cadre d'analyse intégré des pratiques professionnelles des agents pénitentiaires. L'analyse met en évidence que ces pratiques ne peuvent être expliquées par une seule dimension du travail, mais qu'elles se construisent dans l'articulation permanente entre les caractéristiques spatiales des établissements, les modalités d'organisation du travail et les interactions développées au quotidien. Les ajustements développés par les agents constituent le mécanisme articulant ces trois dimensions et expliquant la construction de leurs pratiques professionnelles. Ce cadre d'analyse, synthétisé dans le modèle analytique présenté dans la discussion, constitue l'apport principal de cette recherche et propose une manière renouvelée d'appréhender le travail des agents pénitentiaires.

Cette recherche présente néanmoins plusieurs limites. Le nombre d'entretiens réalisés ne permet pas de rendre compte de l'ensemble de la diversité des établissements pénitentiaires suisses et les données recueillies concernent exclusivement des établissements de Suisse romande. Par ailleurs, l'observation de terrain n'a été réalisée que dans un seul établissement, limitant les possibilités de comparaison directe entre différents contextes organisationnels. Enfin, cette recherche repose principalement sur les

discours des professionnels. Si les entretiens permettent d'accéder à leur perception de l'activité, ils ne rendent pas compte de l'ensemble des pratiques effectivement observables dans le travail quotidien. La combinaison d'entretiens et d'observations conduites dans plusieurs établissements permettrait de confronter davantage les discours recueillis aux pratiques effectivement observées sur le terrain.

Ces limites ouvrent plusieurs perspectives de recherche. Il serait tout d'abord pertinent d'étendre cette démarche à d'autres cantons suisses afin d'examiner l'influence de différents contextes institutionnels sur les pratiques professionnelles. Des recherches comparatives menées dans d'autres pays permettraient ensuite d'analyser l'effet de modèles d'organisation pénitentiaire différents sur l'activité des agents. Il serait également intéressant d'étudier d'autres catégories professionnelles présentes en détention — notamment les infirmières, les travailleurs sociaux, les intervenants socio-éducatifs ou les psychologues — afin de mieux comprendre la complémentarité des pratiques qui participent au fonctionnement quotidien des établissements. Enfin, des recherches longitudinales offriraient la possibilité d'analyser l'évolution des pratiques professionnelles au cours des carrières ainsi que les effets des transformations institutionnelles sur le travail des agents.

Cette recherche montre ainsi que les pratiques professionnelles des agents pénitentiaires se construisent à travers des ajustements permanents entre les espaces de travail, l'organisation des établissements et les interactions développées au quotidien. Cette articulation constitue à la fois la spécificité du travail des agents pénitentiaires et la principale contribution de ce mémoire. Le cadre d'analyse proposé offre ainsi une lecture intégrée des pratiques professionnelles, en montrant qu'elles se développent à l'intersection de ces trois dimensions plutôt qu'à partir de chacune d'elles considérée isolément.

Bibliographie

- Auty, K. M., & Liebling, A. (2020). Exploring the relationship between prison social climate and reoffending. *Justice Quarterly*, 37(2), 358–381. <https://doi.org/10.1080/07418825.2018.1538421>
- Beaud, S., & Weber, F. (2010). *Guide de l'enquête de terrain : Produire et analyser des données ethnographiques* (4e éd. augmentée). La Découverte.
- Bessemans, C., & Vandendriessche, T. (2025). Ethics, architecture and prison design: A primer. *The Journal of Architecture*, 29(7–8), 967–990. <https://doi.org/10.1080/13602365.2025.2490992>
- Braun, V., & Clarke, V. (2006). Using thematic analysis in psychology. *Qualitative Research in Psychology*, 3(2), 77–101. <https://doi.org/10.1191/1478088706qp063oa>
- Braun, V., & Clarke, V. (2022). *Thematic analysis: A practical guide*. SAGE.
- Brinkmann, S., & Kvale, S. (2015). *InterViews: Learning the craft of qualitative research interviewing* (3rd ed.). SAGE.
- Caroly, S. (2010). *Activité collective et réélaboration des règles : Des enjeux pour la santé au travail* [Habilitation à diriger des recherches, Université Victor Segalen Bordeaux 2]. HAL.
- Clot, Y. (2008). *Travail et pouvoir d'agir*. Presses Universitaires de France.
- Creswell, J. W., & Poth, C. N. (2018). *Qualitative inquiry and research design: Choosing among five approaches* (4th ed.). SAGE.
- Crewe, B. (2011). Soft power in prison: Implications for staff–prisoner relationships, liberty and legitimacy. *European Journal of Criminology*, 8(6), 455–468. <https://doi.org/10.1177/1477370811413805>
- Crewe, B., Liebling, A., & Hulley, S. (2011). Staff culture, use of authority and prisoner quality of life in public and private sector prisons. *Australian & New Zealand Journal of Criminology*, 44(1), 94–115. <https://doi.org/10.1177/0004865810392681>
- Crewe, B., Schliehe, A., & Przybylska, D. A. (2023). “It causes a lot of problems”: Relational ambiguities and dynamics between prisoners and staff in a women’s prison. *European Journal of Criminology*, 20(3), 925–946. <https://doi.org/10.1177/14773708221140870>
- Daniellou, F. (Ed.). (2005). *L'ergonomie en quête de ses principes : Débats épistémologiques*. Octarès.
- Denzin, N. K. (1978). *The research act: A theoretical introduction to sociological methods* (2nd ed.). McGraw-Hill.
- Denzin, N. K., & Lincoln, Y. S. (Eds.). (2018). *The SAGE handbook of qualitative research* (5th ed.). SAGE.
- Dubar, C. (2015). *La socialisation : Construction des identités sociales et professionnelles* (5e éd.). Armand Colin.
- Engstrom, K. V., & van Ginneken, E. F. J. C. (2022). Ethical prison architecture: A systematic literature review of prison design features related to wellbeing. *Space and Culture*, 25(3), 479–503. <https://doi.org/10.1177/12063312221104211>
- EuroPris. (2023). *Handbook of dynamic security: The Lithuanian Prison Service*. European Organisation of Prison and Correctional Services.
- Falzon, P. (Ed.). (2013). *Ergonomie constructive*. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.falzo.2013.01>

- Ferdik, F. V., & Smith, H. P. (2017). *Correctional officer safety and wellness literature synthesis*. National Institute of Justice.
- Fink, D., & Spahn, D. (2025). *Prison et privation de liberté en Suisse : Une introduction*. Seismo.
- Flick, U. (2022). *An introduction to qualitative research* (7th ed.). SAGE.
- Forman-Dolan, J., Caggiano, A., Anillo, I., Mazzucchelli, T. G., & Gonzalez, J. E. (2022). Burnout among professionals working in corrections: A two-stage review. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 19(16), Article 9954. <https://doi.org/10.3390/ijerph19169954>
- Forsyth, J., Shaw, J., & Shepherd, A. (2025). Reflecting the voices of prison officers with respect to their support, supervision, and wellbeing training needs: A reflexive thematic analysis. *Frontiers in Public Health*, 13, Article 1656223. <https://doi.org/10.3389/fpubh.2025.1656223>
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir : Naissance de la prison*. Gallimard.
- Giovannini, C., & Giauque, D. (2024). Key factors of organizational resilience in prisons and police forces in French-speaking Switzerland during COVID-19. *Merits*, 4(1), 51–65. <https://doi.org/10.3390/merits4010004>
- Liebling, A. (2011). Moral performance, inhuman and degrading treatment and prison pain. *Punishment & Society*, 13(5), 530–550. <https://doi.org/10.1177/1462474511422159>
- Malochet, G. (2004). À l'école de la détention : Quelques aspects de la socialisation professionnelle des surveillants de prison. *Sociologie du travail*, 46(2), 173–186.
- Miles, M. B., Huberman, A. M., & Saldaña, J. (2020). *Qualitative data analysis: A methods sourcebook* (4th ed.). SAGE.
- Milhaud, O. (2017). *Séparer et punir : Une géographie des prisons françaises*. CNRS Éditions.
- Moran, D. (2015). *Carceral geography: Spaces and practices of incarceration*. Routledge.
- Moran, D., & Jewkes, Y. (2015). Linking the carceral and the punitive state: A review of research on prison architecture, design, technology and the lived experience of carceral space. *Annales de géographie*, 702–703(2–3), 163–184. <https://doi.org/10.3917/ag.702.0163>
- Moran, D., Turner, J., & Schliehe, A. K. (2018). Conceptualising the carceral in carceral geography. *Progress in Human Geography*, 42(5), 666–686. <https://doi.org/10.1177/0309132517710352>
- O'Brien, P. (1988). *The promise of punishment: Prisons in nineteenth-century France*. Princeton University Press.
- Office fédéral de la statistique. (s. d.). *Établissements pénitentiaires*. Consulté le 3 juillet 2026, sur <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/execution-penale/etablissements-penitentiaires.html>
- Patton, M. Q. (2015). *Qualitative research & evaluation methods* (4th ed.). SAGE.
- Ryan, C., Brennan, F., McNeill, S., & O'Keeffe, R. (2022). Prison officer training and education: A scoping review of the published literature. *Journal of Criminal Justice Education*, 33(1), 110–138. <https://doi.org/10.1080/10511253.2021.1958881>
- Saldaña, J. (2021). *The coding manual for qualitative researchers* (4th ed.). SAGE.

- Santorso, S. (2021). Rehabilitation and dynamic security in the Italian prison: Challenges in transforming prison officers' roles. *The British Journal of Criminology*, 61(6), 1557–1574. <https://doi.org/10.1093/bjc/azab015>
- Schultz, W. J., Ferguson, A. D., Connors, J., & Kolla, N. J. (2024). Correctional officers and the ongoing health implications of prison work. *Health & Justice*, 12, Article 75. <https://doi.org/10.1186/s40352-024-00308-2>
- Soula, L. (2021). Le parcours historique du métier de surveillant de prison : Entre archaïsmes et modernité ? *Criminocorpus*, 19. <https://doi.org/10.4000/criminocorpus.10110>
- Steiner, B., & Wooldredge, J. (2015). Individual and environmental sources of work stress among prison officers. *Criminal Justice and Behavior*, 42(8), 800–818. <https://doi.org/10.1177/0093854814564463>
- Turner, J., Moran, D., & Jewkes, Y. (Eds.). (2022). *The Routledge handbook of carceral geography*. Routledge.
- Tracy, S. J. (2004). The construction of correctional officers: Layers of emotionality behind bars. *Qualitative Inquiry*, 10(4), 509–533.
- United Nations Office on Drugs and Crime. (2015). *Handbook on dynamic security and prison intelligence*. United Nations.
- Yin, R. K. (2018). *Case study research and applications: Design and methods* (6th ed.). SAGE.

Annexe

Analyse sur l'utilisation d'outils IA :

a) Outil utilisé

ChatGPT (OpenAI – GPT-5.5)

b) Description de l'utilisation

ChatGPT a été utilisé tout au long de la réalisation de ce mémoire comme un outil d'assistance à la rédaction, à la relecture critique et à la structuration du document.

Son utilisation principale a consisté à améliorer la qualité rédactionnelle du mémoire, notamment par la correction de l'orthographe, de la syntaxe et du style académique, ainsi que par des propositions de reformulation visant à rendre les textes plus fluides et plus cohérents. L'outil a également permis d'identifier certaines répétitions, d'améliorer les transitions entre les différentes parties et de vérifier la cohérence globale de l'argumentation.

ChatGPT a aussi été utilisé pour discuter de l'organisation du mémoire, de la structure des chapitres, de la distinction entre la revue de littérature, les résultats et la discussion. Ces échanges ont contribué à améliorer la cohérence générale du document.

L'outil n'a toutefois pas été utilisé pour produire le contenu scientifique de cette recherche. Les analyses des entretiens, les interprétations des résultats, les choix méthodologiques, la sélection des références scientifiques ainsi que les conclusions présentées dans ce mémoire relèvent exclusivement de l'auteur. Les propositions générées ont systématiquement été relues, adaptées et validées avant leur intégration.

c) Réflexion critique sur l'utilisation de l'outil

L'utilisation de ChatGPT s'est révélée particulièrement pertinente pour améliorer la qualité rédactionnelle et la cohérence générale du mémoire. L'outil a permis de prendre du recul sur le texte, d'identifier certaines répétitions, d'améliorer la fluidité des transitions entre les chapitres et de proposer des formulations plus adaptées au registre académique. Il a également constitué un soutien pour réfléchir à l'organisation du mémoire et à la cohérence entre les différentes parties.

Toutefois, son utilisation présente plusieurs limites. Les propositions formulées par l'outil ne peuvent être reprises sans vérification, notamment lorsqu'elles concernent des références scientifiques, des concepts théoriques ou des interprétations. Certaines suggestions nécessitaient d'être corrigées, adaptées ou abandonnées lorsqu'elles ne correspondaient pas précisément aux données recueillies ou aux sources effectivement consultées. De plus, l'outil peut produire des formulations convaincantes sans qu'elles soient systématiquement fondées sur des références scientifiques exactes. Les informations proposées ont donc systématiquement été vérifiées à partir des publications originales.

L'utilisation d'une intelligence artificielle soulève également des questions relatives à l'intégrité scientifique et à la responsabilité de l'auteur. Dans le cadre de ce mémoire, ChatGPT a été utilisé comme un outil d'assistance à la rédaction et à la réflexion, mais il n'a jamais remplacé le travail scientifique réalisé. Les analyses, les interprétations, les choix théoriques et les conclusions présentés dans ce mémoire relèvent exclusivement de l'auteur.

d) Exemple d'utilisation

Prompt

« Cette partie de la discussion me semble répétitive. Peux-tu proposer une version plus concise tout en conservant les mêmes idées, les références scientifiques et en évitant toute analyse supplémentaire ? »

Réponse de ChatGPT (extrait)

L'outil a proposé une nouvelle rédaction visant à réduire les répétitions, à améliorer la fluidité du texte et à conserver les références scientifiques déjà mobilisées, tout en respectant la distinction entre les résultats et la discussion.

Prompt

« Peux-tu corriger ce paragraphe en conservant le style académique ? »

Les établissements carcéraux sont présents partout sur le territoire Suisse. Chaque centre bien qu'aillant la même fonction principal peuvent être utiliser pour divers régimes de détention. Chaque canton essaye d'avoir une polyvalence maximal pour pouvoir proposer divers structures adapter aux populations détenus.

Réponse de ChatGPT (extrait)

Les établissements pénitentiaires sont présents sur l'ensemble du territoire suisse. Bien qu'ils remplissent une fonction principale commune, chaque établissement peut être utilisé pour différents régimes de détention. Les cantons cherchent à développer une certaine polyvalence afin de proposer des structures adaptées aux différentes populations détenues.

Prompt

« Peux-tu rendre cette phrase plus fluide ? »

Dans cette perspective, les pratiques professionnelles sont envisagées comme le résultat d'un processus dynamique, au sein duquel les agents pénitentiaires construisent quotidiennement leur activité en composant avec les exigences de l'institution, les caractéristiques des espaces carcéraux et les relations qui structurent leur environnement de travail.

Réponse de ChatGPT (extrait)

Dans cette perspective, les pratiques professionnelles se construisent quotidiennement à travers les ajustements que les agents pénitentiaires réalisent face aux exigences de l'institution, aux caractéristiques des espaces carcéraux et aux relations qui structurent leur environnement de travail.

Utilisation réalisée

La proposition a servi de base à une reformulation du texte. Elle a ensuite été relue, adaptée et intégrée uniquement après vérification de sa cohérence avec le cadre théorique, les références scientifiques mobilisées et l'argumentation développée dans le mémoire.

Entretien :

Comme mentionné au début de ce travail, les retranscriptions des entretiens sont regroupées dans un document confidentiel distinct et ne figurent donc pas dans les présentes annexes.